



Information



Conseil



Budget

Rapport d'activité

2023



Visite de
logement,
état des lieux...



Recherche de
logement



Hébergement
temporaire
chez l'habitant



ADLJ

Association Départementale pour le Logement des Jeunes



Service logement pour les moins de 30 ans



Information



Conseil



Budget



Visite de logement,
état des lieux...



Recherche de logement



Hébergement temporaire
chez l'habitant



Association départementale
pour le logement des jeunes

📍 104 rue du Pont de Mayenne - LAVAL
02 43 69 57 57
infos@adlj.org

Association Départementale pour le Logement des Jeunes

SOMMAIRE

Rapport moral	5
Composition du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée	7
Accueil, information, orientation et accompagnement	9
Introduction.....	9
1. L'accueil, l'information et l'orientation.....	11
2. L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel.....	16
3. La mobilisation des dispositifs.....	22
4. Les recommandations de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).....	24
Conclusion et perspectives.....	26
L'accompagnement social lié au logement	28
Introduction.....	28
1. Activité.....	30
2. Profil des ménages bénéficiaires.....	31
3. Géographie des ASLL.....	33
4. Bilan qualitatif : bilan des mesures terminées en 2023.....	35
Conclusion et perspectives.....	40
L'accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)	42
Introduction.....	42
Bilan AVDL 2023 : tableau récapitulatif.....	42
Données statistiques.....	42
Conclusion et perspectives.....	44
La gestion locative	47
Gestion locative : parc privé et baux glissants dans le parc public.....	48
Le coût du risque pour 2023.....	49
L'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)	52
1. L'hébergement temporaire chez l'habitant : principes, fonctionnement et rôle de l'ADLJ	52
2. Bilan quantitatif.....	53
3. Bilan qualitatif.....	55
Rapport financier 2023	58
Budget prévisionnel 2024	89



Rapport moral

Membre depuis de très nombreuses années de l'URHAJ des Pays de la Loire (Union régionale des résidences habitat jeunes) et, depuis le 1^{er} janvier 2023 de l'UNCLLAJ (Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes), l'action de ADLJ repose sur les 3 principes suivants :

- Accueillir tous les jeunes de moins de 30 ans ;
- Exercer et faire exercer leur droit au logement ;
- Mettre autonomie et responsabilisation au cœur de leur parcours et de leur projet résidentiel.

Ces principes n'ont pas changé en 2023. L'ADLJ est et reste un service logement. Toutefois les missions du service logement ont évolué. Conclure un chapitre, en ouvrir de nouveaux. C'est en résumé l'état d'esprit et les mots qui me semblent les plus appropriés pour définir cette année 2023.

Il en est ainsi de la gestion locative. Historiquement inscrite au cœur d'activité de l'association, la gestion locative n'était plus adaptée, elle était trop risquée et source de démarches chronophages. Il était temps de tourner la page et le conseil d'administration a courageusement décidé d'y mettre fin. L'année 2023 a donc été la mise en œuvre de cette sage orientation. Aujourd'hui, c'est moins d'une dizaine de logements en gestion locative et nous programmons un atterrissage complet d'ici fin 2024 ou début 2025.

De manière concomitante, un nouveau chapitre s'est ouvert : celui de l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH). Je remercie Mayenne Communauté, Laval Agglomération, ainsi que les partenaires qui soutiennent ce projet et accompagnent l'ADLJ dans le développement d'une solution adaptée, flexible aux situations de mobilité professionnelle rencontrées par les moins de 30 ans sur notre territoire. J'exprime également toute ma reconnaissance aux hébergeurs qui nous ont fait confiance et accueillent dans leur logement une personne de moins de 30 ans.

L'activité globale de l'association est en hausse. Il ne s'agit pas de comparer les années et de courir après des chiffres auxquels nous pourrions faire dire tout et son contraire. Il s'agit d'être factuel : nous accueillons, informons et accompagnons un nombre croissant de jeunes. Les réflexes s'ancrent, les sollicitations augmentent, les temps d'information et les actions collectives voient de plus en plus de jeunes bénéficier de nos conseils, de notre expertise. Nous sommes plus visibles et donc mieux identifiés.

Deux phénomènes conjugués permettent de l'expliquer. D'une part, l'équipe a œuvré à mieux faire connaître l'ADLJ, à être présente sur de nombreux temps forts, à multiplier les rencontres partenariales, à proposer de nouvelles formes d'intervention. D'autre part, l'équipe a été renforcée, notamment par l'accueil de deux apprenties, ces deux dernières années. Accompagner la jeunesse, c'est l'essence même de notre mission première, nous devons donc



poursuivre notre investissement dans la formation des jeunes. Nous devons également compter sur un.e conseiller.ère supplémentaire très rapidement pour poursuivre cette dynamique.

Je suis heureuse de constater que l'association va bien. Non pas que ce n'était pas le cas jusqu'à présent, mais parce que j'observe combien, grâce à l'implication du conseil d'administration, à la confiance de nos partenaires et à l'engagement de l'équipe salariée, l'ADLJ a su s'adapter et s'investir sur de nouveaux projets. Les finances sont à l'équilibre malgré des frais et des travaux liés à la fin de la gestion locative qui ont pesé lourds. À ce titre, je veux remercier les services de l'Etat qui nous ont fait bénéficier d'un important coup de pouce financier sur trois chantiers de remise en état de logements.

Sur le plan financier, nous restons sur une gestion prudentielle. Nous devons en effet rester vigilants parce que l'équation reste fragile : des charges toujours en augmentation face à des ressources constantes. Notre objectif reste de proposer, en parfaite adéquation avec notre projet associatif, des actions qui correspondent aux besoins identifiés par nos partenaires et qui, par voie de conséquence, trouvent leur financement.

Un souffle nouveau, c'est véritablement ce que nous avons connu cette année. HTH en est un exemple phare (2024 ne manquera certainement pas de voir émerger quelques nouveautés). Mais l'ADLJ a accueilli pas moins de 9 salariés en 2023 ! Cela représente un quasi doublement de l'effectif normal de l'association. De nouveaux visages sont venus, parfois sur de courtes durées, parfois sur de plus longues. C'est aussi un vent de fraîcheur et de renouveau. Chaque poste a pu être remplacé et chaque nouvelle arrivante a pu apporter sa pierre à l'édifice.

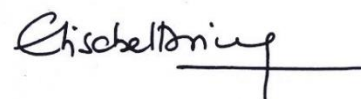
Je conclurai ce rapport moral 2023 en vous exprimant mes remerciements et ma reconnaissance :

- mes remerciements pour votre implication, régulière et assidue, à chaque étape importante que connaît notre association ;
- ma reconnaissance pour la qualité de votre investissement. « Faire collectif pour répondre aux besoins des moins de 30 ans en matière de logement » sur notre territoire est inscrit dans l'ADN de l'ADLJ et de chacune et chacun d'entre vous !

L'année 2023 a marqué un tournant qui, je le sais, à repositionner l'ADLJ sur un chemin ouvert, clairement tourné vers l'avenir et émaillé de projets au service de notre territoire et des jeunes, qui y vivent ou qui souhaitent y vivre. Soyez assurés que nous maintiendrons cette énergie et cet enthousiasme pour poursuivre cette dynamique.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien.

Élisabeth DOINEAU, Présidente



Composition du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée

Le Conseil d'Administration

Collège 1 (membres de droit) : DDETSPP – CD 53 – CAF

Collège 2 (membres actifs) : ADIL – Bocage Mayennais – Chambre de métiers et de l'Artisanat – Coëvrons – Copainville – Crédit Agricole – Fédération BTP 53 – FNAIM – HJ Ernée – HJ Laval – HJ L'Illiadé – HJ Le Nymphéa – Inalta – L'Ernée – Laval Agglomération – Mayenne Communauté – Mayenne Habitat – Mission locale – Mont des Avaloirs – Pays de Château-Gontier – Pays de Craon – Pays de Meslay-Grez – UDAF – Ville de Laval

Collège 3 : 2 postes bailleurs et 2 postes jeunes ménages

Le bureau

Présidente : Élisabeth DOINEAU (Conseil départemental)

Vice-Président : Patrice MORIN (Laval Agglomération)

Trésorière : Martine SAUDRAIS (UDAF)

Secrétaire : Camille PÉTRON (Mayenne Habitat)

Membre : Martine FRÉTARD (HJ Le Nymphéa), Marie-France GOURMELON (ADIL)

L'équipe salariée (en 2023)

Gladycia FAHEM (gestionnaire), Pauline FERRAND (CESF en apprentissage), Mélanie GARNIER (CESF), Margaux LAMBERT (CESF), Anaïs LEBOURDAIS (Chargée de mission HTH), Déborah LESAULNIER (CESF), Marina RICHER (CESF), Éva ROBIEU (CESF en apprentissage), Aurélien TABURET (Directeur),



Accueil
Information
Orientation
Accompagnement

-

Bilan 2023

Accueil, information, orientation et accompagnement

Introduction

L'association départementale pour le logement des jeunes est un service logement jeunes au service du public de moins de 30 ans rencontrant une problématique logement sur le territoire mayennais. L'association est adhérente au réseau URHAJ Pays-de-la-Loire (Union régionale habitat jeunes) et au réseau UNCCLAJ (Union Nationale des comités locaux pour le logement des jeunes).

Ses principales missions :

- **L'accueil** : inconditionnalité, lieu-ressource pour le territoire, diagnostic des situations ;
- **L'information** : information généraliste et information spécifique au public moins de 30 ans sur le territoire de la Mayenne.
 - o L'information peut être individuelle. Elle est alors individualisée et sur-mesure en fonction de la situation du ménage et des ressources du territoire ;
 - o L'information peut être collective. Elle sert dès lors à répondre à des questions d'ordre général et/ou à initier une démarche de conseil logement individualisée. L'information collective est également un outil partenarial permettant de créer des liens, des projets permettant de répondre à un public spécifique.
- **L'orientation** : s'appuie sur le diagnostic logement. Elle se fait en interne (accompagnement au projet logement) ou vers des partenaires adaptés sur le territoire. Dès lors, l'orientation est sur-mesure vers des dispositifs d'hébergement ou de logement adaptés ou bien vers d'autres partenaires en fonction de la situation et de la demande du ménage.
- **L'accompagnement au projet logement** permet la construction du projet logement avec le ménage (aspirations, besoins, budget, temporalités, etc.). Il s'ancre dans l'accompagnement individualisé, dans la recherche d'une solution logement, d'hébergement ou dans le maintien en fonction des besoins exprimés. L'accompagnement s'exerce également à travers la connaissance et l'ouverture des droits nécessaire à la recherche, l'accès ou au maintien dans le logement.

L'État et le Conseil départemental de la Mayenne sont partenaires de l'ADLJ dans la conduite de ses missions. Par convention, les partenaires soutiennent l'association. La convention qui lie l'ADLJ à ses deux partenaires est reconduite chaque année illustrant le rôle prépondérant et la spécificité de l'ADLJ dans l'accueil, l'information, l'orientation (AIO) mais également, et surtout, l'accompagnement (AIO-A) des publics de moins de 30 ans.

Atypique sur le territoire ligérien, et par conséquent sur le territoire mayennais, l'ADLJ déploie son action sur l'ensemble du territoire. Connue et reconnue des acteurs du logement, de la jeunesse et de l'habitat, l'action de l'ADLJ participe à la prévention de situations potentiellement compliquées pour les jeunes ménages et contribue au déploiement des parcours résidentiels des jeunes ménages en particulier l'accès au premier logement.



Chiffres Clés 2023

Accueil, information, orientation

- 449 premiers contacts téléphoniques ou physiques ;
- 687 ménages en informations ou actions collectives ;
- 404 ménages orientés vers un accompagnement individualisé.

Accompagnement au projet et parcours résidentiel

- 308 ménages accompagnés dans leurs projet logement et leur parcours résidentiel ;
- 484 rendez-vous individualisés.

Demandes d'aide instruite

- 36 demandes FSL ;
- 56 dossiers d'aide Action Logement.

CCAPEX

- 10 recommandations



1. L'accueil, l'information et l'orientation

1.1. L'accueil

L'accueil	Public : accueil inconditionnel
	Lieu : lieu-ressource pour le département de la Mayenne
	Action : un diagnostic permettant d'identifier et de caractériser la situation sociale et administrative du ménage, ainsi que ses besoins et aspirations logement

Le premier niveau d'accueil renvoie au premier contact pris par un jeune ménage avec l'ADLJ. Il est prépondérant dans la mesure où le premier niveau de réponse apporté résulte d'une analyse des besoins exprimés, des problématiques rencontrées par le ménage entrant. Le premier niveau de réponse, pas encore complètement individualisé, est toutefois nécessairement contextualisé. Il consiste en :

- Une première analyse du besoin, du projet ;
- La transmission de premiers conseils et des premières informations ;
- L'orientation vers une solution adaptée

En 2023, l'ADLJ a accueilli 449 ménages de moins de 30 ans. En grande majorité, ces ménages contactent l'association par téléphone. Toutefois, par rapport à 2022, nous constatons une augmentation du nombre de demande physique qui s'explique de deux manières :

- Des horaires d'ouverture plus lisibles ;
- Des informations collectives qui se multiplient à l'issue immédiate desquelles les ménages peuvent prendre rendez-vous directement.

Figure. Distribution mensuelle des accueils.

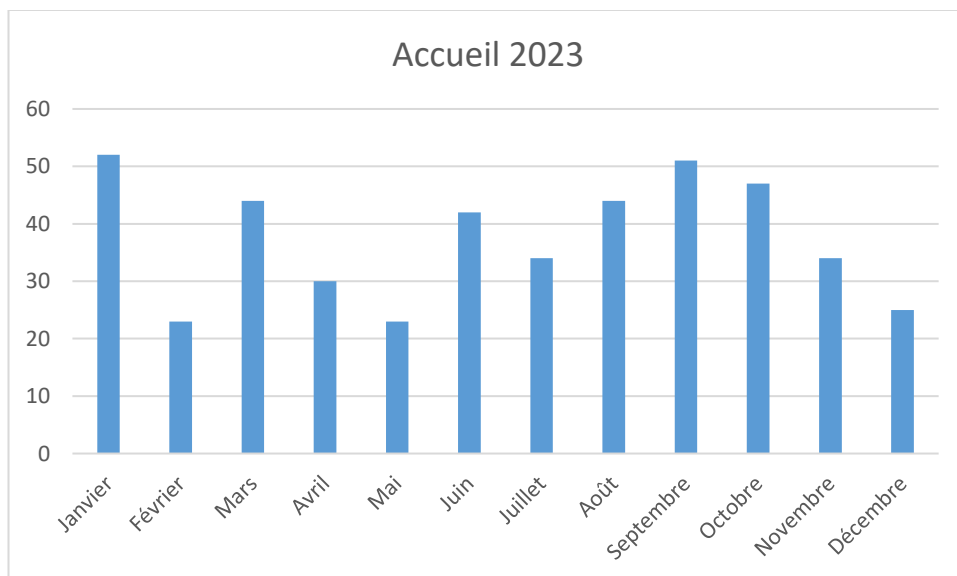


Figure. Origines du premier contact.

Téléphonique		Physique	
Nombre	%	Nombre	%
375	84	74	16
449			

Les demandes lors des premiers accueils concernent :

- **La recherche d'un logement pour 8 ménages sur 10** (ces chiffres n'évoluent que peu année après année ; 82 % en 2022). Suit ensuite des demandes d'accès au logement (15 %) et de maintien dans le logement (5 %) ;
- **En Mayenne pour 96 % des ménages** et en particulier sur Laval Agglomération (78 %).

Figure. Motifs des premières demandes.

	Recherche de logement		Accès au logement		Maintien dans le logement	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2023	360	80 %	66	15	23	5
TOTAL	449					

Ces demandes émanent de :

- Ménages âgés de 21 ans en moyenne ;
- D'hommes à 58 % et de femmes à 42 % ;
- De personne seule à 80 % ;
- Disposant de 870 € de ressources en moyenne ;
- Vivant chez leur parent (31 %) ou un tiers (19 %). Assez peu de ménages ont déjà un logement autonome (14 % locataire parc privé ; 6 % parc social) ;
- Résidant en Mayenne pour 91 % d'entre eux (5 % dans les Pays de la Loire et 4 % hors des Pays de la Loire).

Ces indicateurs rappellent que l'ADLJ joue un rôle essentiel dans une première étape importante du parcours résidentiel des ménages : **la première décohabitation** et la première prise de logement. Cette étape est complexe : aux difficultés inhérentes aux démarches (demande de logement social, coût du logement, équilibre du budget, aspirations vs réalité, etc.) s'ajoutent, et nous l'observons de manière empirique, de nouvelles difficultés liées à la tension du marché et donc à l'accès au logement des jeunes ménages.



Figure. Territoire de la demande

Territoire	Nombre	%
Laval Agglomération	348	78
Mayenne Communauté	27	6
Pays de Château-Gontier	22	5
Autres	18	4
Coëvrons	14	3
Pays de Craon	7	2
L'Ernée	6	1
Mont des Avaloirs	5	1
Pays de Meslay-Grez	1	0
Bocage mayennais	1	0

1.2. L'information : individuelle et collective

L'information	Information individuelle	Information généraliste et information spécifique en lien avec le public et le territoire.
		L'information individuelle sur mesure en fonction de la situation du ménage et des ressources du territoires.
	Information collective	L'information collective qui sert à répondre à des questions d'ordre général ou à démarrer une démarche de conseil logement individuel .
		« Porte d'entrée » du conseil logement et outil partenarial permettant de capter un public spécifique.

L'année 2022 avait été pour l'ADLJ une année de réflexion collective et partenariale sur son projet associatif. Celui-ci a définitivement été adopté par le Conseil d'administration en 2023 et présenté en Assemblée générale la même année. Forte d'une feuille de route déclinant orientations stratégiques et actions, l'association s'est attachée à mettre en œuvre les actions qui en découlent. L'information collective est ainsi devenue un nouvel axe fort de son action.

En 2023, ce sont **687 jeunes ménages** qui ont bénéficié des informations, des conseils, d'une intervention de l'ADLJ.



Figure. Volume activités collectives.

	2021	2022	2023
Nombres de ménages	74	279	687

En matière d'information collective, l'association a modifié son approche et ses propositions :

- Elle a maintenu sur la première partie de l'année ses permanences sur les territoires ;
- Elle les a couplées, puis progressivement remplacées, par des informations et actions collectives ciblées avec des groupes constitués par des partenaires. Elle a ainsi constitué un catalogue d'informations collectives, construits de nouvelles propositions à partir, et en adéquation, avec les besoins exprimés par les partenaires :
 - o Visite de logement (bailleurs sociaux, résidence habitat jeunes)
 - o Quiz interactif ;
 - o Point budget et vie quotidienne ;
 - o Le coût d'entrée dans un nouveau logement ;
 - o Intervention auprès des écoles, organismes de formation ;
 - o Portes ouvertes établissements scolaires.

Les informations et actions collectives sont un outil important pour atteindre nos objectifs en matière d'information et de prévention. Elles permettent de communiquer une première information sur les aides à l'accès au logement, les démarches à réaliser dans le cadre de la recherche, de l'accès et du départ d'un logement, les droits et devoirs du locataire, etc.

Ainsi, à titre d'exemples, tout au long de l'année l'ADLJ a :

- Participé au forum de l'enseignement supérieur et des métiers (environ 100 jeunes accueillis et renseignés) ;
- Animé des actions collectives avec des jeunes de la Mission locale à Laval, Mayenne et Château-Gontier ou bien encore auprès de jeunes accueillis dans le cadre du dispositif HAIJ (ENOSIA) ;
- Mené des actions et informations collectives auprès de scolaires (Lycée Gaston Lesnard à Laval, lycée Raoul Vadepiéd à Évron, lycée Lavoisier à Mayenne, etc.) ;
- Accueilli l'escape game (« Sortez Amélie de là ») de la CPAM de la Mayenne permettant à l'ensemble des participants de découvrir les locaux de l'ADLJ et de l'Association Habitat jeunes Laval).



1.3. L'orientation

L'orientation	S'appuie sur le premier diagnostic logement . Elle se fait en interne ou vers nos partenaires adaptés sur le territoire ou en dehors.
	Orientation sur-mesure vers des dispositifs d'hébergement ou de logement adaptés ou poursuite sur l'accompagnement au projet logement en interne ou en externe.

En 2023, la répartition des orientations vers une solution adaptée est la suivante :

- 18 orientations vers des solutions de droits communs ou vers nos partenaires (logement d'urgence, ADIL, travailleur social de secteur, Mission locale...). Ces orientations sont faites dès lors que la réponse de l'ADLJ n'est pas adaptée à la demande formulée ;
- 27 orientations vers les résidences habitat jeunes ou vers le dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant. Dans les deux cas, cela peut-être en Mayenne comme à l'extérieur selon la nature de la demande ;
- 404 orientations vers un accompagnement individualisé c'est-à-dire un rendez-vous physique, individuel et personnalisé avec une conseillère en ESF de l'ADLJ afin d'accompagner la demande et le projet logement.



2. L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel

2.1. Principes et volumes

L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel	Construction du projet logement	Construction du projet avec le ménage : aspirations, besoins, budget, réalités, calendrier, formalités administratives, formulation des demandes auprès des partenaires
		Accompagnement individualisé dans la recherche d'une solution logement ou hébergement sur-mesure ou dans le maintien en fonction des besoins du jeune et des ressources du territoire
		Mobilisation des solutions internes et partenariales du service logement
	Accompagnement à l'ouverture des droits	Ouvrir avec le ménage des droits nécessaires à la recherche, à l'accès ou au maintien dans le logement en assurant un accès aux droits le plus large possible.
		Lien avec les acteurs gestionnaires d'aides et services (CAF, Action Logement, demande de logement social, etc.)
		Prise en compte de l'accès aux droits via le numérique, des difficultés d'accès, de langue, etc.

En 2023, 308 ménages (sur les 404 orientés) ont été accompagnés dans leur projet logement et leur parcours résidentiel. L'ensemble représente un total de 484 rendez-vous individualisés. Les 96 autres ménages :

- N'ont pas souhaité programmer de rendez-vous lors du premier accueil et indiquer qu'ils nous recontacteraient ultérieurement ;
- Ou n'ont pas honoré le rendez-vous fixé.



Figure. Accueil et accompagnement au projet logement (période de 2017 à 2023).

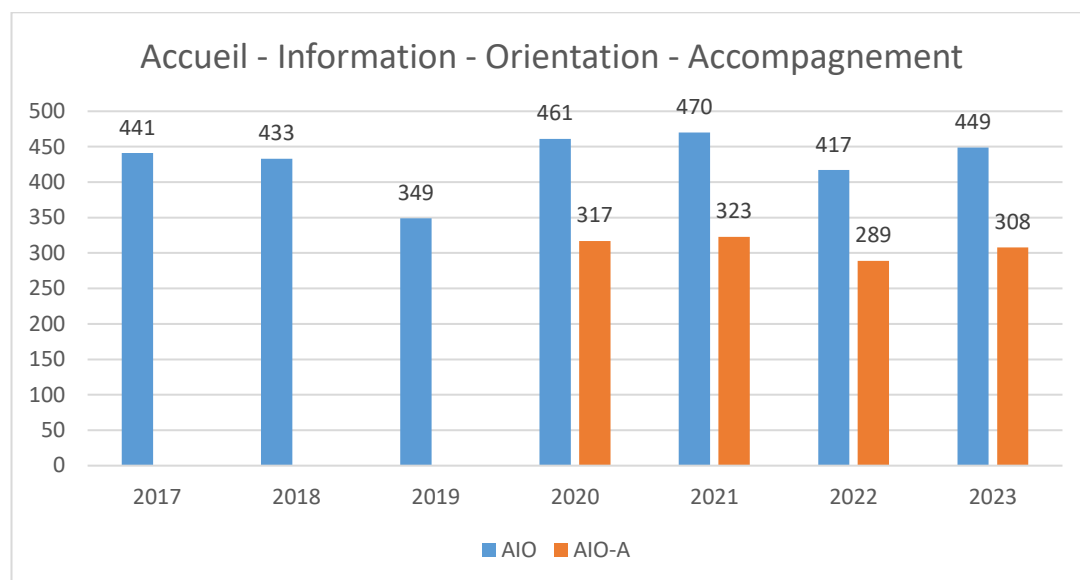
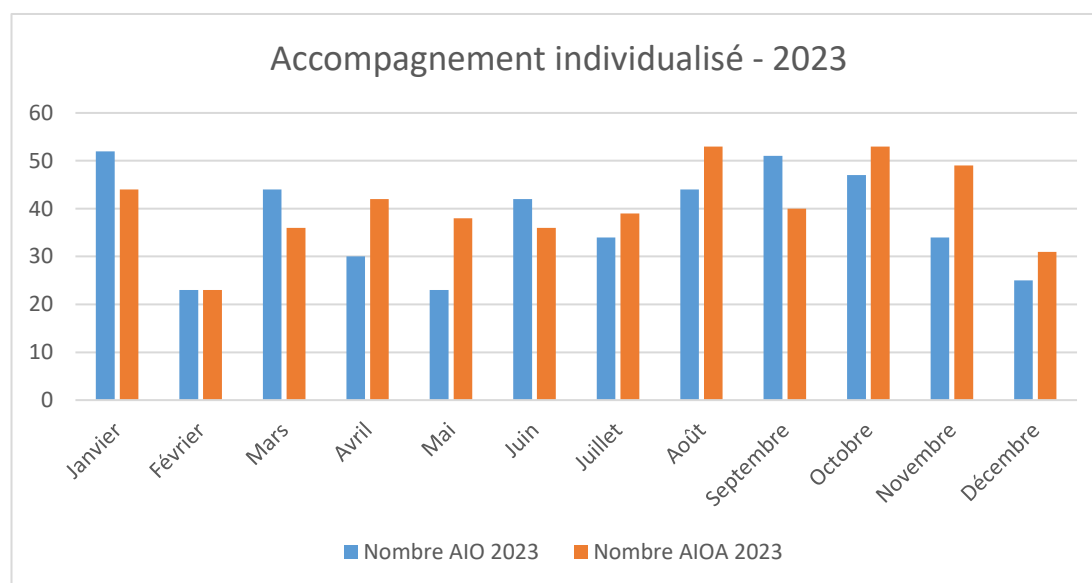


Figure. Accueil et accompagnement au projet logement en 2023.



L'accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel consiste en un premier entretien entre le ménage et une conseillère en économie sociale et familiale. Lors de cet entretien, l'objectif est :

- De cerner les aspirations du ménage ;
- Établir son budget ;
- Lui présenter l'ensemble des solutions logements et plus précisément celles en adéquation avec sa situation ;
- Formuler des préconisations adaptées et personnalisées ;

Ainsi, dans le cadre de la recherche et/ou de l'accès à un logement, il sera procédé, avec le ménage demandeur, à une analyse partagée de son projet logement. Cela permet d'évaluer la faisabilité du projet au regard de ses possibilités sociales, professionnelles et économiques. L'objectif est d'établir ensemble un projet logement réaliste. Il s'agit *in fine* de s'assurer de la viabilité du projet du ménage ainsi que sa



durabilité. Une approche globale du coût du logement (en particulier les charges liées au logement) est réalisée.

Si le ménage l'exprime, un ou plusieurs autres entretiens peuvent être fixés afin de poursuivre l'accompagnement dans l'ensemble des démarches :

- Mobilisation des solutions internes ou partenariales (hébergement temporaire chez l'habitant, résidences habitat jeunes, etc.) ;
- Ouverture des droits ;
- Demande de logement social ;
- Information et accompagnement dans les démarches administratives (signature du bail, état des lieux, droits et devoirs des locataires, souscription des contrats électricité, gaz, eau, assurance habitation, conseils en économie d'énergie, etc.) ;
- Mobilisation des dispositifs d'aides (FSL, aide au logement, garantie Visale®, avance Locapass®, aide Mobiljeune®) ;
- Visite de logement (pré-visite, état des lieux).

Du fait de difficultés de compréhension et de réalisation des démarches, et parfois de défaut de fonctionnement des espaces de saisie des demandes d'aides, plusieurs rendez-vous sont nécessaires. Nous rencontrons alors les ménages autant que cela est nécessaire.

Dans le cadre du maintien dans le logement, un diagnostic de la situation est réalisé. Nous sommes amenés à orienter ou mobiliser des dispositifs d'aides (FSL, Action Logement, procédure de surendettement...).

Dans le cadre du départ d'un logement, le jeune ménage est informé des démarches à effectuer (préavis de départ, état des lieux de sortie, résiliation des contrats...) et au besoin orienté vers des partenaires plus adaptés (ADIL, commission de conciliation, etc.).

Cet accompagnement peut également se matérialiser par une démarche conjointe entre le ménage et la conseillère de visite de logement, d'états des lieux. Cet accompagnement rassure notamment les ménages pour qui il s'agit d'une première prise de logement autonome et qui ne bénéficient pas toujours d'appuis familiaux et/ou amicaux pour les épauler.

Cet accompagnement au projet logement et au parcours résidentiel peut se poursuivre une fois l'entrée dans le logement réalisée dès lors que le ménage l'exprime. Nous préconisons et proposons dès lors de poursuivre l'accompagnement dans le logement via des accompagnements de type AVDL (Aller Vers et Dans le Logement ou ASLL (Accompagnement social lié au logement). L'objectif recherché reste identique : répondre au plus près des besoins du ménage sollicitant l'ADLJ, éclaircir voire assainir sa situation administrative et financière (dans le cadre d'accompagnement de maintien dans le logement par exemple), l'accompagner dans un projet de logement viable et répondant à sa problématique.



L'accompagnement logement contractualisé	Mandatement d'une mesure d'accompagnement par un partenaire externe qui donne son cadre de référence pour le contenu de l'accompagnement dispensé. Cet accompagnement peut intervenir à tout moment du parcours vers ou dans le logement, et il peut s'adresser à un public spécifique.
	Temps dédié d'un professionnel à une situation identifiée, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat, implique une obligation de moyens
	L'accompagnement logement contractualisé est un ensemble de dispositifs structurés et délimités dans le temps.

2.2. Profil des ménages accompagnés dans leur projet logement

Le profil type du ménage accueilli à l'ADLJ est le suivant :

- Un homme (60 %) ;
- Seul(e) (80 %) ;
- Âgé en moyenne de 21 ans ;
- Vivant chez ses parents (29 %) ou chez un tiers (19 %) c'est-à-dire en début de parcours résidentiel et recherchant son premier logement ;
- Ressources moyennes : 900 €.
- Principaux questionnements : démarches liées à la recherche de logement, les aides financières, le budget, les démarches liées à l'accès au logement.

Figure. Tranche d'âge des ménages accompagnés.

Tranche d'âge	Part en %
Moins de 20 ans	30
20 – 24 ans	59
25 – 30 ans	11
Total	100



Figure. Situation liée au logement actuel.

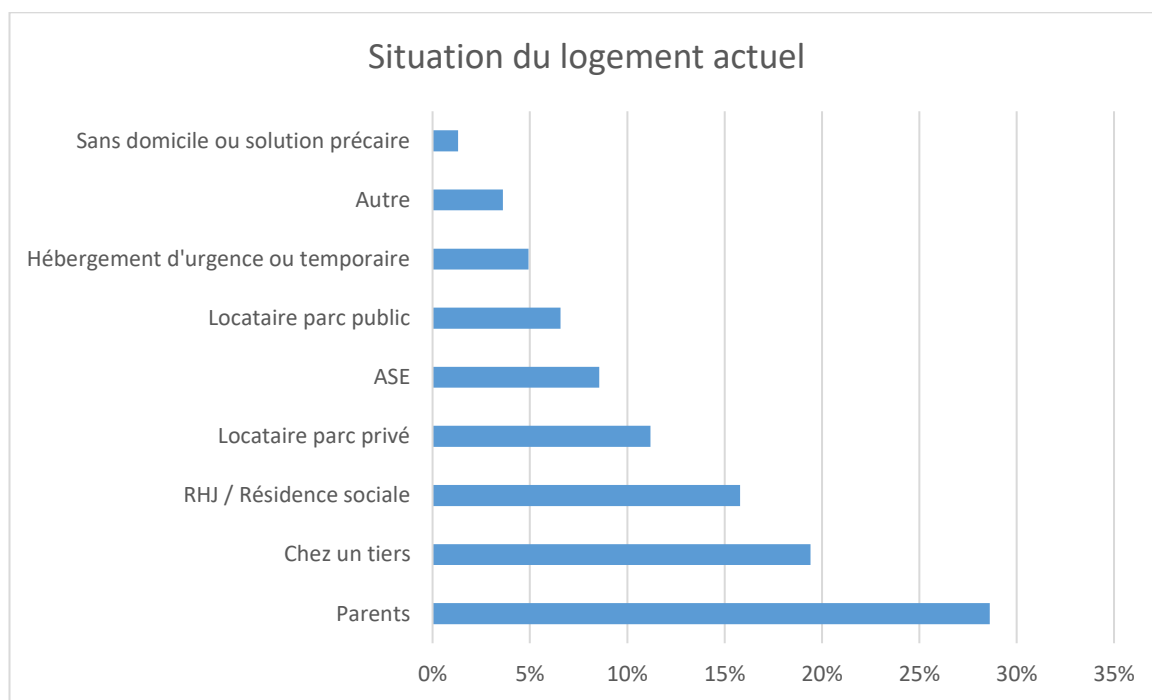


Figure. Situation professionnelle.

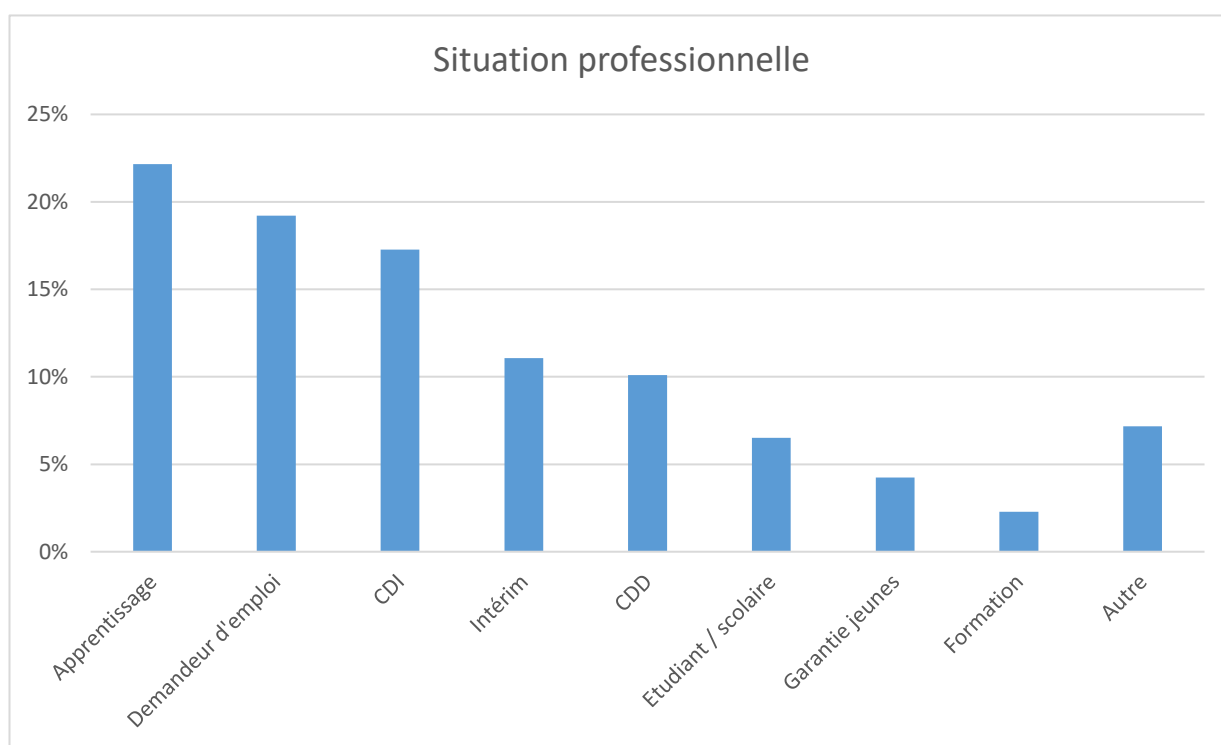
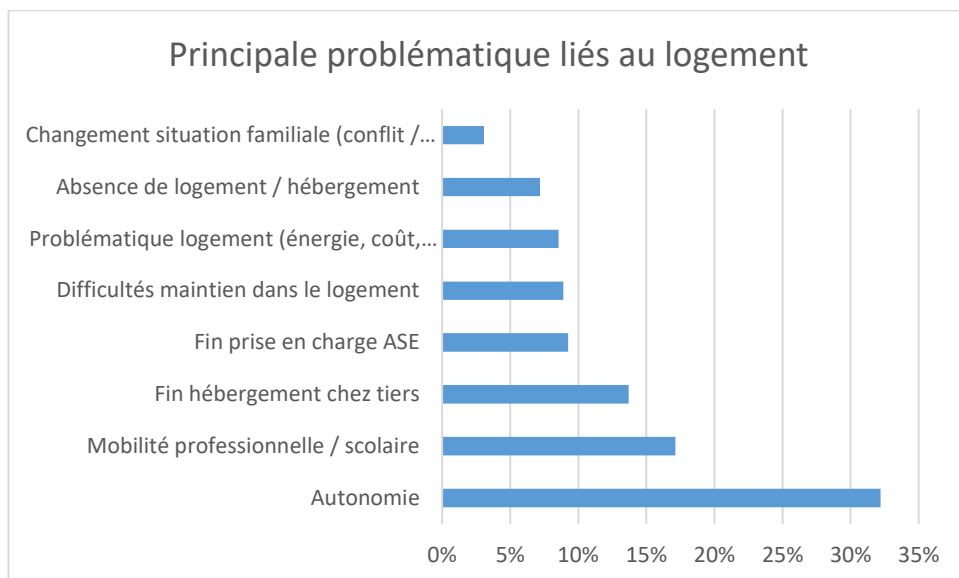


Figure. Principales problématiques liées au logement.



3. La mobilisation des dispositifs

Les différents dispositifs d'aides financières ou techniques à l'accès, d'accompagnement à notre disposition nous permettent d'informer au mieux les jeunes ménages accueillis et accompagnés sur les options possibles concernant leur accès, leur maintien ou leur recherche de logement.

L'ADLJ les informe, les oriente vers ces dispositifs. Cela va souvent au-delà de la simple information puisque l'ADLJ mobilise les dispositifs et accompagne les jeunes ménages à l'instruction complète de nombreuses aides financières (aides FSL, dispositifs portés par Action **Logement**, demande d'aide au logement).

L'accompagnement à l'ouverture des droits et/ou à la mobilisation des aides disponibles font partie intégrante de l'accompagnement au projet logements des jeunes ménages. Ils sont mobilisés et utilisés dès lors que la construction du projet logement est cohérente entre le diagnostic posé par les conseillères et le projet du ménage (aspirations, besoins, budgets, calendrier, etc.).

Les dispositifs existants ont ainsi plusieurs vertus :

- L'ouverture des droits nécessaires à la recherche, à l'accès ou au maintien dans le logement ;
- Ils amènent de jeunes ménages vers l'ADLJ motivés uniquement parfois par la connaissance d'un dispositif pouvant leur venir en aide financièrement. Ils contribuent ainsi à faire connaître et à solliciter l'ADLJ ;
- Ils permettent, dans la continuité du point précédent, de tirer d'autres fils et ainsi d'interroger, de travailler sur d'autres thématiques en particulier le choix du futur logement, le budget disponible, etc.

En 2023, l'ADLJ a :

- Informé l'ensemble des ménages éligibles de leurs droits et des aides mobilisables dans le cadre de leur projet logement ;
- Accompagné et instruit :
 - o 36 demandes FSL ;
 - o 56 aides Action Logement.

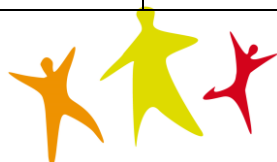
3.1. 36 demandes Fonds solidarité logement instruites

Le dispositif du Fond Solidarité Logement est mobilisé dès lors que le jeune ménage n'est pas déjà connu du service social de secteur et dès que sa situation permet une sollicitation des aides du FSL afin d'accompagner son projet résidentiel.

En 2023, ce sont au total 36 demandes FSL qui ont été instruites par les CESF de l'ADLJ. Plus qu'une sollicitation d'aides financières, le Fond solidarité logement permet la proposition d'un accompagnement social lié au logement. En 2022, 13 mesures ont été sollicitées.

Figure. Nature des demandes FSL instruites.

	Accès	Maintien	Total
Demandes instruites	32	4	24
<i>Dont demandes ASLL</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>13</i>



Pour les 32 demandes FSL accès :

- 27 ont concerné une demande de dépôt de garantie ;
- 19 de l'électroménager.
- 15 une demande de mobilier de première nécessité ;
- 12 un premier loyer ;
- 1 assurance habitation.

Pour les 4 demandes de maintien, 3 demandes concernaient une dette de loyer.

Les demandes de FSL évoluent très régulièrement à la hausse :

- Multiplication par 3 entre 2019 et 2023 ;
- Augmentation de 50 % entre 2022 et 2023.

Figure. Nombre de demandes FSL instruites.

	2019	2020	2021	2022	2023
Demandes instruites	11	16	20	24	36

3.2. 56 aides Action Logement instruites

Figure. Nature des aides Action Logement instruites.

	Visale®	Loca-pass®	Mobili-jeune®
Demandes instruites	34	9	13

Le nombre d'aides Action Logement est en diminution sur cette année 2023. Plusieurs facteurs l'expliquent mais un en particulier : la fin de l'aide à la mobilité qui représentait l'année dernière près de 40 demandes d'aides Action Logement instruites.

Quoi qu'il en soit, chaque ménage, dès lors qu'il remplit les conditions d'octroi d'une aide favorisant son projet logement et la poursuite de son parcours résidentiel, bénéficie d'informations, de conseils et d'accompagnement si besoin dans la constitution de son dossier de demande d'aide.



4. Les recommandations de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

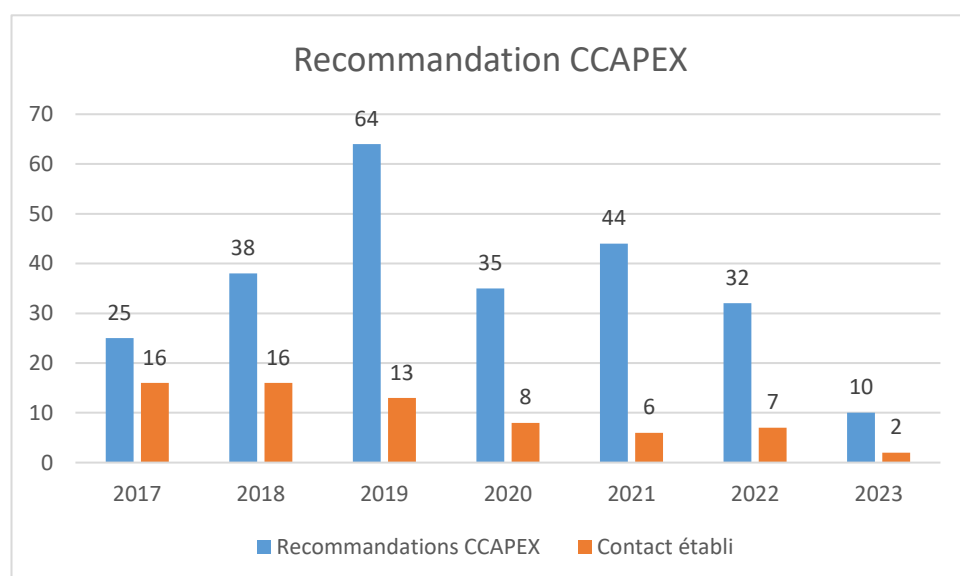
Comme chaque année, l'ADLJ est mobilisée sur le champ de la prévention des expulsions dans le cadre du maintien dans le logement et ce à deux niveaux :

- En amont des CCAPEX afin de donner aux partenaires les informations relatives à l'ensemble des ménages de moins de 30 ans, parc public et parc privé confondus. Ces informations sont également transmises directement en commission lors de la session relative au parc privé.
- Suite aux CCAPEX, l'ADLJ est sollicitée via des recommandations pour prendre attache de ménages de moins de 30 ans afin de les rencontrer et trouver des solutions à leur situation. En 2023, 10 recommandations issues de la CCAPEX ont été transmises à l'ADLJ.

Sur ces 10 recommandations :

- Toutes concernent un locataire du parc privé ;
- Seuls 2 ménages ont pu être contacté et rencontré. Les autres n'ont pas répondu à nos sollicitations ;

Figure. Les recommandations CCAPEX depuis 2017.



Les recommandations CCAPEX sont en baisse en 2023. Plusieurs éléments peuvent l'expliquer :

- Les ménages relevant de la CCAPEX sont déjà connus de l'ADLJ et n'ont pas honoré leur rendez-vous. Dès lors, il paraît plus pertinent de l'orienter vers un autre partenaire ;
- Les ménages sont déjà connus d'autres partenaires, en particulier du Conseil départemental ;
- L'expérimentation d'une équipe mobile « prévention des expulsion » disposant de moyens que l'ADLJ ne peut mobiliser à savoir une professionnelle dédiée en capacité de se déplacer sur les lieux de résidence des ménages et d'assurer un suivi au plus proches des contraintes du ménage.

Toutefois, dès lors qu'une conseillère de l'ADLJ arrive à prendre attache d'un ménage relevant de la CCAPEX, nous :

- Réalisons un point sur le montant du loyer et de l'impayé ;
- Nous assurons de la bonne souscription d'un contrat d'assurance habitation ;
- Posons le budget ;
- Vérifions que les droits sont ouverts
- Réalisons un diagnostic social global de la situation.

En fonction des éléments transmis par les ménages, nous les orientons vers différents interlocuteurs et plus particulièrement vers leur bailleur et l'assistant social de secteur. Il est en effet généralement nécessaire qu'un suivi social soit repris. Des difficultés de gestion sont bien souvent existantes et certains ménages se retrouvent relativement démunis. La mise à plat du budget permet de mieux comprendre les raisons de l'impayé et parfois de pointer les incohérences de fonctionnement budgétaire du ménage. Un travail approfondi d'aide à la gestion budgétaire est souvent nécessaire. Lorsque le ménage se montre particulièrement réceptif, l'accompagnement social lié au logement (ASLL) lui est présenté.

Notre intervention permet bien souvent de rétablir un lien interrompu avec le travailleur social de secteur. Nous proposons, si nécessaire et quand le ménage y est favorable, la réalisation de rendez-vous tripartite avec le travailleur social de secteur. Ces liens rétablis avec le service social peuvent présager d'une amélioration des situations pour les familles.

L'accompagnement dans le cadre des recommandations CCAPEX est un accompagnement bien spécifique, nécessairement individualisé et contextualisé en lien avec la situation du ménage. Il requiert toutes les compétences des CESF de l'ADLJ et un temps certain dans la création d'un premier contact et du maintien de ce dernier dès lors qu'il est établi. Il se confronte malgré tout à un obstacle majeur : la disponibilité du ménage et donc son souhait d'être accompagné.



Conclusion et perspectives

Le service logement de l'ADLJ et sa mission première d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement est de mieux en mieux identifié sur le territoire mayennais, par son public cible et ses partenaires. Il répond à un besoin fort des jeunes ménages en matière de projet logement et de parcours résidentiel.

Les engagements pris par l'ADLJ depuis de nombreuses années se poursuivent et se renforcent à la suite de l'adoption d'un nouveau projet associatif et de ses orientations stratégiques. L'activité d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes ménages, cœur de l'activité de l'ADLJ depuis de nombreuses années présente un bilan global très positif. Elle repose sur la spécificité de l'ADLJ à répondre à l'ensemble des problématiques de logement rencontrées par le public de moins de 30 ans. Le service logement jeunes dispose d'une expertise (conseils, outils, formation, etc.) au service des jeunes ménages du territoire.

La volonté reste identique : répondre aux problématiques des jeunes ménages en matière de logement afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement quelles que soient leurs situations sociales, professionnelles et financières ; pérenniser un service indispensable dans l'accompagnement des projets résidentiels des ménages de moins de 30 ans sur le territoire mayennais.

Nos têtes de réseau (URHAJ : Union régionale habitat jeunes ; UNCCLAJ : Union nationale des comités locaux pour logement autonome des jeunes) le rappellent régulièrement depuis plusieurs années à présent : le logement est à la fois un accélérateur de précarisation et un facteur de stabilisation. Le logement constitue ainsi un indicateur précieux et un risque important pour la stabilité des ménages. Les difficultés directes liées au logement (accès, maintien) sont des freins à l'insertion sociale, à l'accès à l'emploi ou à la mobilité. Les difficultés économiques rencontrées par les ménages impactent très rapidement et avec visibilité le marché du logement. Aux difficultés d'une première décohabitation s'ajoutent aujourd'hui, et de façon de plus en plus prégnante, les difficultés d'accès au logement. En effet, face à l'augmentation des coûts des charges indirectes liées au logement, le poids du poste logement dans son sens global augmente fortement dans le budget des jeunes ménages

L'accès des jeunes à un premier logement, c'est-à-dire une première décohabitation du domicile familial afin d'acquérir responsabilisation et autonomie constitue une étape essentielle d'un projet et d'un parcours résidentiel. Ce sont ces jeunes ménages que l'ADLJ accueille, informe, oriente et accompagne en majorité. Dès lors, disposer d'un service logement, s'appuyant sur un réseau partenarial dense, vecteur de propositions nouvelles et adaptées permet de répondre à l'ensemble des interrogations ou éventuelles difficultés de ce public.



Accompagnement Social Lié au Logement

-

Bilan 2023



L'accompagnement social lié au logement

Introduction

L'accompagnement social lié au logement s'adresse à des ménages éligibles au Fonds de solidarité pour le logement pour lesquels il y a nécessité d'une « intervention spécialisée » dans le domaine du logement, que ce soit pour y accéder ou pour s'y maintenir. Il prend la forme d'un accompagnement budgétaire et administratif, exercé par une conseillère en économie sociale et familiale (CESF). Il n'a pas vocation à s'inscrire dans un cadre permanent.

Les mesures peuvent être exercées par les CESF de partenaires extérieurs avec lesquels le Conseil départemental a signé une convention, dont l'ADLJ, ou par les CESF du Conseil départemental.

Depuis 1998, l'Association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) est mandatée pour effectuer des mesures d'accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). L'association départementale pour le logement des jeunes s'engage ainsi à mettre en place, sur l'ensemble du département, des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès des jeunes de moins de trente ans qui, quelle que soit leur situation au regard du logement, rencontrent des difficultés particulières et relèvent des actions du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (intégrées au Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement).

2023 représente la deuxième année de la convention triennale mise en œuvre avec le Conseil départemental pour la conduite des accompagnements sociaux liés au logement.



Activité 2023

Activité

- **121 mesures conduites** ;
- 92 mesures attribuées ;
- 39 mesures terminées ;
- **273,5 mois/mesures**.

Mesures

- **66 %** en **accès** logement ;
- **34 %** en **maintien** dans le logement ;
- Conduites en majorité sur le territoire de **Laval Agglomération** (63 %) et sur le reste de l'ensemble du département (37 %) ;
- Majoritairement dans le **parc social** (**62 %**).

Profil type des ménages bénéficiaires

- des **jeunes ménages** accédant à leur premier logement ;
- **seul** ou famille **monoparentale** (73 %) ;
- âgés de **20 – 25 ans** pour 59 % d'entre eux ;
- en situation **précaire** ou peu stabilisée sur le plan économique (26 % au RSA et 21 % en CDD ou intérim).

Bilans de mesures

- **53 %** des bilans sont **positifs** ;
- **91 %** peuvent être jugés comme **satisfaisants** (bilans mitigés, bilans positifs mais restant fragiles, bilans positifs).



1. Activité

Ce sont 121 mesures d'accompagnement social liées au logement qui ont été conduites sur l'année 2023. Cela représente 273,5 mois /mesures (256,5 mois/mesures en 2022 ; 257,5 mois/mesures en 2021). Sur l'ensemble des mesures conduites :

- 29 mesures ont été conduites à cheval sur 2022 et 2023 ;
- 92 mesures ont été attribuées en 2023 (95 mesures en 2022 ; 113 mesures en 2021).

Mesures d'accompagnement conduites ¹ :	121
Mesures d'accompagnement attribuées en 2023 ² :	92
Nombre de mois mesures :	273,5

1.1. Nature des mesures conduites

Les mesures conduites concernent majoritairement de l'accès : 66 % des mesures conduites (contre 60 % en 2022). Pour les autres (34 % restants contre 40 % en 2022), il s'agit de mesures liées au maintien dans le logement.

Figure. Répartition par typologie des mesures conduites.

		Nombre	Part (en %)	Part cumulée (en %)
Accès	Primo locataire	48	40	66
	Accès logement	31	26	
Maintien	Logement	26	21	34
	Énergie	12	10	
	Logement et énergie	4	3	
	TOTAL	121	100	100

1.2. Durée

En 2023, l'ADLJ a réalisé 273,5 mois/mesures (toutes mesures confondues) dont :

- 72,5 mois/mesures pour les mesures attribuées en 2022 et conduites à cheval sur 2022 et 2023 ;
- 201 mois/mesures pour les mesures attribuées en 2023 et conduites en 2023 et, pour certaines, qui seront poursuivies sur 2024.

La durée moyenne d'une mesure démarrée s'établit à environ 3 mois/mesures.

¹ Ensemble des mesures réalisées sur l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

² Nouvelles mesures attribuées sur l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre



2. Profil des ménages bénéficiaires

2.1. Profil social

Les mesures concernent essentiellement des ménages seuls entendus au sens large. Les personnes seules et les familles monoparentales représentent ainsi 73 % des mesures conduites et 71 % des mesures attribuées

Figure. Typologie des ménages par composition familiale.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne seule	66	54	52	56
Famille monoparentale	22	19	14	15
Couple avec enfant	17	14	14	15
Couple sans enfant	16	13	12	14
Total	121	100	92	100

En 2023, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 20-25 ans. Ce chiffre est en relation et conforme à la typologie du public accueilli au sein du service logement sur l'activité d'accueil, d'information, orientation et d'accompagnement de l'ADLJ.

Figure. Typologie des ménages par âge.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 20 ans	28	22	21	22
20 – 25 ans	59	50	46	49
25 – 30 ans	34	28	26	29
Total	121	100	92	100



2.2. Profil économique

Figure. Typologie des ménages par situation professionnelle.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
CDI	15	13	13	14
CDD/intérim	26	21	20	22
Apprenti	9	7	7	8
RSA	32	26	24	26
Demandeur d'emploi indemnisé	19	15	13	14
Demandeur d'emploi non indemnisé	5	4	4	4
Autres prestations	15	14	11	12
Total	121	100	92	100

Les ménages bénéficiaires du RSA représentent la part la plus importante des ménages ayant bénéficié d'une mesure ASLL. Cette part diminue par rapport aux années précédentes dans la mesure où ils représentaient près d'1/3 des ménages ayant bénéficié d'un accompagnement social lié au logement au cours des deux dernières années. En 2023, ils représentent 26 % des situations des mesures conduites.

Nous constatons, dans la continuité des années précédentes, une précarisation du public accompagné. Il s'agit d'un facteur explicatif des difficultés financières face à un poste logement qui ne cesse de croître dans le budget des ménages. En effet, peu de ménages accompagnés disposent de ressources fixes, stables et d'un niveau permettant d'assurer sans aucune difficulté l'accès ou le maintien dans le logement. Notre accompagnement en amont (lors de rendez-vous AIO-A par exemple) prend dès lors un enjeu stratégique dans la définition du projet logement du ménage, l'établissement de son budget et *in fine* l'adéquation entre les deux.

Pour l'ensemble des ménages accompagnés, les ressources moyennes s'établissent à environ 1 050 €. Nous constatons une très légère baisse par rapport aux années précédentes (1 100 € en 2022 et 1 104 € en 2021).

Il existe bien sûr des disparités selon les ménages et ce notamment en fonction de leur composition :

- 902 € pour les personnes seules ;
- 1 068 € pour les familles monoparentales ;
- 1 357 € pour les couples ;
- 1 315 € pour les couples avec enfant(s).

Les différentes formes de précarité (professionnelle, financière, sociale) auxquelles sont confrontés les ménages accompagnés fragilisent leur situation. La difficulté des ménages rencontrés dans le cadre des ASLL est mécaniquement liée à celle des ménages sollicitant le FSL.



3. Géographie des ASLL

3.1. Origine des demandes

Figure. Origine des mesures ASLL.

	Conduites		Attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Commission	34	28	25	27
Travailleur social	87	72	67	73
Famille	-	-	-	-
	121	100	92	100

Une majorité des ASLL trouvent leur origine dans la demande d'un travailleur social sollicitant, via une demande FSL, la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement liée au logement. Cette année 2023 marque ainsi une évolution. En effet, depuis 2020, il existait un équilibre ou bien un déséquilibre en faveur des décisions issues de la commission (en 2022, les mesures demandées par la commission représentant 62 % des mesures conduites et 58 % des mesures attribuées).

3.2. Territoires d'intervention

Figure. Répartition géographique des mesures par EPCI.

	Mesures conduites		Mesures attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Laval Agglomération	77	63	56	60
Pays de Château-Gontier	12	10	8	9
Mayenne Communauté	13	11	11	12
Coëvrons	4	3	3	3
Pays de Craon	2	2	2	3
Bocage Mayennais	2	2	1	1
Mont des Avaloirs	2	2	2	3
Pays de Meslay-Grez	3	2	3	3
L'Ernée	6	5	6	6
Total	121	100	92	100

Une majorité des accompagnements sociaux liés au logement se déroulent sur le territoire de Laval Agglomération (63 %). Les trois EPCI les plus peuplés du territoire regroupent 84 % des accompagnements conduits en 2023 : Mayenne Communauté (11 %), Pays de Château-Gontier (10 %). Ces chiffres sont identiques à 2022.



3.3. Parc d'intervention

Figure. Répartition des mesures conduites par type de parc de logements.

	Mesures conduites		Mesures attribuées	
	Nombre	%	Nombre	%
Parc social	82	68	63	68
<i>Dont</i>				
- Méduane Habitat	42	34	32	34
- Mayenne Habitat	38	32	30	33
- Podeliha	2	2	1	1
Parc privé	37	30	29	32
Parc communal	2	2	-	-
Total	121	100	92	100

En 2023, les mesures conduites concernent très majoritairement le parc social : 68 % (73 % en 2022). Au sein de ce parc social, et en corrélation avec les chiffres précédents relatifs aux territoires d'intervention, nous constatons que 34 % des mesures concernent des locataires du parc de Méduane Habitat traduisant de fait la prédominance des interventions sur Laval Agglomération.

Les mesures conduites dans le parc de Mayenne Habitat concernent 32 % des ménages.

Les mesures dans le parc privé sont quasi stables par rapport à l'année dernière pour s'établir à 30 % (26 % des mesures conduites en 2022). Le parc privé est très représenté dans les EPCI plus rurales.



4. Bilan qualitatif : bilan des mesures terminées en 2023

4.1. Statuts des mesures conduites en 2023

Sur les 121 mesures conduites en 2023 :

- 29 ont démarré en 2022 et se sont conclues en 2023 :
 - o 4 ont fait l'objet d'un arrêt de mesure pour non-adhésion. Une visite à domicile a été effectuée sans signature du contrat d'engagement. Le ménage n'a en effet pas souhaité la mise en place de la mesure suite à la rencontre avec la CESF ;
 - o 4 ont fait l'objet d'un arrêt de mesure. La mesure s'est arrêtée après la signature de l'engagement et n'est pas allée jusqu'au bout des objectifs fixés et/ou de la durée envisagée ;
 - o 20 se sont terminées par une fin de mesure c'est-à-dire que les objectifs ont été atteints ou la mesure est arrivée à son terme ;
 - o 1 est en cours pour des raisons bien particulières (hospitalisation du ménage).

- 92 ont été attribuées en 2023 dont :
 - o 21 arrêts de mesure pour annulation.
 - o 9 arrêts de mesure pour non-adhésion ;
 - o 17 arrêts de mesure ;
 - o 22 fins de mesure ;
 - o 23 sont en cours ou en attente de démarrage.

En conformité avec les règles données par le Conseil départemental, l'ADLJ ne fournit pas de bilan pour les mesures faisant l'objet d'un arrêt (annulation ou non-adhésion). Seules les arrêts ou fin de mesure font l'objet d'un bilan qualitatif.

Figure. Bilan des mesures conduites.

Statuts de mesures	Mesures conduites 2023	
	Total (nombre)	Total (%)
Arrêt annulation	21	17
Arrêt pour non-adhésion	13	11
Arrêt de mesure	21	17
Terminée	42	35
En cours	24	20
Total	121	100



Focus. Statuts de mesure			
Arrêt de mesure pour annulation	Arrêt de mesure pour non-adhésion	Arrêt de mesure	Fin de mesure
<p>La famille ne répond pas aux appels, la famille exprime par téléphone qu'elle ne souhaite pas la mise en place de cet accompagnement.</p> <p>Pas de déplacement de la CESF.</p> <p>(Pour les associations ce statut remplace les « jamais démarrée »).</p>	<p>Une VAD est effectuée sans signature d'engagement et la personne ne souhaite pas la mise en place de la mesure, une VAD ou 2 infructueuse(s) sans que la mesure se mette en place.</p>	<p>Toutes les mesures qui s'arrêtent après la signature de l'engagement et qui ne vont pas jusqu'aux objectifs fixés et/ou la durée envisagée (refus de poursuivre l'accompagnement, changement de situation familiale, déménagement...).</p>	<p>Les objectifs sont atteints et/ou la mesure est arrivée à sa fin.</p>
<p>➔ Pas de bilan</p>	<p>➔ Pas de bilan car pas de signature d'engagement.</p>	<p>➔ Un bilan car signature d'engagement.</p> <p>➔ Nature du bilan : négatif ou mitigé</p>	<p>➔ Bilan car signature d'engagement</p> <p>➔ Nature du bilan : négatif, mitigé, positif mais reste fragile, positif.</p>

Les durées moyennes des mesures :

- Arrêtés : 3,6 mois
- Terminées (fin de mesure) : 5 mois (soit 0,5 mois en moyenne de moins que les mesures terminées en 2022).



Figure. Bilan des mesures selon leurs origines.

	Commission		Travailleur social		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Arrêt de mesure pour annulation	10	30	11	13	21	17
Arrêt de mesure pour non-adhésion	1	3	12	14	13	11
Arrêt de mesure	4	12	17	29	21	17
Fin de mesure	10	29	32	37	42	35
En cours	9	26	15	17	24	20
Total	34	100	87	100	121	100

Les chiffres de ce tableau illustrent plusieurs éléments :

- Il est plus aisé pour un ménage, lorsque l'ASLL a été présentée, initiée parfois même, en amont avec un travailleur social, de s'approprier la mesure et ainsi la conduire à son terme. Lorsque le ménage est partie prenante de la mise en œuvre de la mesure, les conditions sont mieux réunies pour une réussite de l'ASLL ;
- Toutefois, une mesure préconisée par la commission n'équivaut pas une mesure arrêtée. Malgré un certain taux de chute, un certain nombre de mesures préconisées par la commission sont allées au bout ;
- De manière empirique, les CESF de l'ADLJ constate que lorsque le ménage est venu par lui-même en rendez-vous à l'ADLJ, que le projet logement a été travaillé, qu'il est validé par la CESF et couplé de façon pertinente d'une demande FSL, l'accompagnement ASLL devient moins intrusif et se réserve plus de chances de succès ;
- De la même manière, les ASLL mis en œuvre à la suite d'un ou plusieurs rendez-vous à l'ADLJ au cours desquels le projet logement a été travaillé, nous nous insérons bien plus dans une logique de parcours résidentiel avec un accompagnement en amont (avant l'entrée dans le logement) et en aval (une fois le ménage rentré dans le logement). Cela efface en partie la dimension « contractuelle » de l'accompagnement qui est bien plus perçue par les ménages comme un véritable coup de pouce et une aide à leur bonne prise en main du logement et des démarches qui lui sont liées.

Ce qui reste indéniable, et facteur pourtant peu maîtrisable, est l'intérêt porté par le ménage à la mise en œuvre de la mesure. Sans garantir le résultat de la mesure, une bonne présentation de l'accompagnement en amont garantit une meilleure adhésion du ménage. Ce travail repose sur le travailleur social ayant préconisé la mesure et, s'il s'agit d'une orientation de la commission FSL, du premier contact établi par les CESF de l'ADLJ avec les ménages. Il s'agit de mesurer, induire, expliquer simplement, rassurer le ménage sur tout l'intérêt de la mesure pour lui tout en n'occultant pas le caractère intrusif mais tout en n'en



faisant pas non plus un aspect central de la mesure lors de son explication.

4.2. Bilans des mesures arrêtées et terminées

En 2023, 63 mesures peuvent faire l'objet d'un bilan qualitatif c'est-à-dire les mesures qui ont :

- Commencé ;
- Fait l'objet d'un bilan (arrêt de mesure ou fin de mesure)

Concernant les 21 mesures arrêtées, les bilans sont majoritairement qualifiés de « mitigés » (17). Il y a une logique à cette corrélation : la mesure a pu être conduite de manière très positive avec une bonne réactivité et adhésion du ménage à l'accompagnement. Toutefois, du fait de la fin prématurée de la mesure pour diverses raisons, le bilan ne peut être qualifié de positif ;

Concernant les 42 fins de mesures :

- 2 bilans négatifs ;
- 7 bilans mitigés ;
- 7 bilans positifs mais restant fragiles ;
- 26 bilans positifs.

Figure. Qualification des bilans par types de mesures (arrêtées et des fins de mesures).

	Mesures arrêtées		Fin de mesure	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bilan négatif	4	19	2	4
Bilan mitigé	17	81	7	17
Bilan positif mais fragile	0	0	7	17
Bilan positif	0	0	26	62
Total	21	100	42	100



Figure. Bilans des mesures.

	Nombre	Pourcentage	Total
Bilan négatif	6	9	9
Bilan mitigé	24	38	91
Bilan positif mais fragile	7	11	
Bilan positif	26	42	
Total	63	100	100

9 % des mesures présentent un bilan négatif. En très grande majorité, ces mesures ont été arrêtées avant la fin de la durée initiale du contrat. Elles ont malgré tout duré en moyenne 4,2 mois mais n'ont pas permis la mise en œuvre des conseils, de l'accompagnement des CESF.

38 % des mesures présentent un bilan mitigé. Elles ont duré en moyenne 4,5 mois et l'ensemble des objectifs fixés en début de mesure n'a pas été atteint. Ils renvoient au fait que la mesure a pu se mettre en œuvre, que le ménage a pu adhérer à cette dernière sans toutefois qu'il l'emmène complètement à son terme dans l'appropriation, l'effort à fournir pour véritablement établir un bilan positif. Le bilan aurait pu se transformer positivement si l'accompagnement n'était pas arrivé à son terme du contrat (durée maximale de 8 mois) ou si un arrêt n'avait pas été formulé en accord avec la famille et le travailleur social compte-tenu de la prédominance d'autres problématiques sur celles de l'ASLL (accompagnement budgétaire et administratif notamment).

11 % des bilans positifs restent fragiles à l'issue de la mesure. Elles ont duré en moyenne 5,2 mois. A la fin de la mesure, le ménage doit rester en alerte sur un certain nombre de points.

42 % des mesures présentent un bilan positif. Elles ont duré en moyenne 5,4 mois.

91 % des bilans peuvent être jugés comme satisfaisants dans la mesure où ils ont répondu à tous ou une partie des objectifs qui étaient fixés en début de mesure.

38 % des bilans sont qualifiés de mitigés.

Ces chiffres sont globalement stables par rapport aux années précédentes. Ils mettent en lumière plusieurs faits :

- L'adhésion en début de mesure du ménage, s'il ne garantit pas une réussite de la mesure, y contribue ;
- La corrélation entre durée de la mesure et la qualité de son résultat ;
- La qualité du résultat est en fonction de l'investissement du ménage dans la mesure et, bien souvent, du travail en amont qui a conduit à la mise en œuvre de la mesure ;
- Lorsqu'une mesure arrive à son terme, les résultats sont positifs ;
- Une mesure arrêtée n'est pas un échec. Les informations transmises, les démarches réalisées, l'accompagnement réalisé sont autant de points travaillés avec le ménage.



Conclusion et perspectives

Nos têtes de réseau (URHAJ : Union régionale habitat jeunes ; UNCCLAJ : Union nationale des comités locaux pour logement autonome des jeunes) le rappellent régulièrement depuis plusieurs années à présent : le logement est à la fois un accélérateur de précarisation et un facteur de stabilisation. Le logement constitue ainsi un indicateur précieux et un risque important pour la stabilité des ménages. Les difficultés directes liées au logement (accès, maintien) sont des freins à l'insertion sociale, à l'accès à l'emploi ou à la mobilité. Les difficultés économiques rencontrées par les ménages impactent très rapidement et avec visibilité le marché du logement. Aux difficultés d'une première décohabitation s'ajoutent aujourd'hui, et de façon de plus en plus prégnante, les difficultés d'accès au logement. En effet, face à l'augmentation des coûts des charges indirectes liées au logement, le poids du poste logement dans son sens global augmente fortement dans le budget des jeunes ménages.

L'accompagnement social lié au logement ne permet pas d'éviter complètement ces difficultés. Il contribue à les prévenir, les anticiper, parfois les contourner. Cela est d'autant plus vrai lorsque le projet a été travaillé en amont par une ou plusieurs rencontres qui ont permis de poser les bases (combien ? où ? quoi ? quand et pour combien de temps ?) à la recherche et l'accès au logement. C'est ce à quoi l'ADLJ s'attache à répondre afin de poursuivre l'accueil, l'information, l'orientation des ménages vers un accompagnement social de qualité à la prise du premier logement.

A l'image des années précédentes, le bilan global reste très positif. Même pour les mesures dont les bilans sont mitigés voire négatifs, nous pouvons espérer que les conseils fournis auront été au minimum entendus et que les familles sauront les mettre à profit lorsque leur situation morale, financière et matérielle le leur permettra.

Les plus convaincus des ménages, se laissent très rapidement guider, conseiller avant de pouvoir mettre en œuvre par eux-mêmes les deux principes qui guident l'action de l'ADLJ : autonomisation et responsabilisation.

Pour les moins convaincus (ou pas convaincus du tout), l'accompagnement est plus chaotique, peu suivi voire arrêté dès lors que le ménage n'y perçoit rien d'autre de plus qu'une contrainte dans laquelle il ne souhaite pas s'investir. Ce résultat n'est pas rédhibitoire. Une nouvelle mesure pourra être demandée à court ou moyen terme avec une issue peut-être plus favorable.

Enfin, le travail de partenariat et la continuité du suivi apporté avec les travailleurs sociaux de secteur en aval de l'accompagnement restent essentiels. Il est en effet primordial que les familles ne se retrouvent pas seules à l'issue de notre intervention. L'action menée par l'ADLJ dans le cadre de l'ASLL rappelle la spécificité de l'accompagnement du public de moins de 30 ans. Il y a une véritable logique de parcours d'accompagnement des jeunes ménages qui avant et même après l'ASLL pourront toujours solliciter l'ADLJ et ses conseillères pour l'accès, le maintien, la recherche de logement, la sollicitation des dispositifs existants. L'ADLJ a toujours été et reste sensible et mobilisée sur le suivi du déroulé des parcours résidentiels des jeunes ménages auxquels elle apporte son expertise.



Aller Vers et Dans le Logement

-

Bilan 2023



L'accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Introduction

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) vise à permettre aux ménages d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement en accédant à ses droits et en respectant les obligations inhérentes au statut de locataire. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de son parcours logement.

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. Il est mené par les travailleurs sociaux d'associations, les opérateurs AVDL. La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage accompagné³.

Cet accompagnement s'adresse notamment aux ménages rencontrant des difficultés d'accès au logement.

En ce qui concerne sa mise en œuvre par l'ADLJ pour 2023, l'AVDL a concerné 27 ménages. La convention porte sur un nombre total de ménages de 20.

Bilan AVDL 2023 : tableau récapitulatif

Indicateurs	2023
Nombre de ménages engagés dans un accompagnement pendant l'année – nous accompagnons des jeunes venus par eux-mêmes à l'ADLJ, reçus en accueil et pour lesquels un accompagnement se révèle nécessaire	27
Nombre de mois d'AVL réalisés pendant l'année	81
Nombre de mois d'ADL réalisés pendant l'année	43
Nombre de mois AVDL	124
Durée moyenne de la mesure d'accompagnement par ménage en mois	5
Délai moyen de déclenchement de l'accompagnement en mois	1
Nombre de ménages suivis en file active par mois	10
Nombre de ménages ayant accédé à un logement au cours de l'année (parmi les ménages accompagnés)	18

Données statistiques

Orientation

Au cours de l'année 2023, 27 ménages ont bénéficié d'un suivi AVDL. Ils ont été orientés :

- Pour 41 % par l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental ;
- Pour 37 % à la suite d'un accueil individualisé réalisé par une CESF de l'ADLJ ;

³ Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.



- Pour 22 % par d'autres partenaires dont la Mission locale ;

Situation du logement avant la mise en œuvre de l'AVDL

Une très large majorité des ménages ayant bénéficié d'un suivi AVDL étaient hébergés au début du suivi. En effet, les jeunes « bénéficiant » d'un hébergement ASE ou étant hébergé chez parent ou tier ou en résidence habitat jeune représentent 70 % des ménages. Seuls 30 % des ménages étaient logés dans le parc privé ou le parc social.

Situation des ménages

Les ménages ayant bénéficié d'un suivi AVDL sont très majoritairement des ménages d'une personne. La moyenne d'âge de l'ensemble des ménages est de 21 ans.

La situation professionnelle de ces ménages est la suivante :

	Nombre	%
Apprentissage / Formation	9	33
CDD ou intérimaire	8	30
CDI	6	22
RSA ou sans activité	4	15

Situation du logement pendant/après mise en œuvre de l'AVDL

18 ménages ont accédé au logement à la suite de la mise en œuvre de l'AVDL. Pour les ménages restants, le relogement est toujours en cours de travail.

Les ménages ayant bénéficié d'un suivi AVDL ont trouvé une solution logement pour :

- 11 d'entre eux dans le parc social ;
- 7 d'entre eux dans le parc privé.

Accompagnement et activation des dispositifs

L'ADLJ accompagne ces ménages dans leur projet logement. En effet, l'accompagnement proposé permet la construction du projet logement avec le ménage (aspirations, besoins, budget, temporalités, etc.). Il s'ancre dans l'accompagnement individualisé, dans la recherche d'une solution logement, dans le déroulé du parcours résidentiel. L'accompagnement s'exerce également à travers la connaissance et l'ouverture des droits nécessaire à la recherche, l'accès ou au maintien dans le logement. Ainsi, nous accompagnons les ménages dans l'ensemble de leurs démarches :

- Administratives ;
- Préparation à l'entrée dans le logement ;
- Appropriation et entretien du logement ;
- Accompagnement budgétaire.

L'ADLJ facilite l'activation des dispositifs répondant à leur situation et à leur problématique. Ainsi, l'ensemble des dispositifs d'aide à l'accès au logement est mobilisé en corrélation avec la situation des jeunes ménages accompagnés.



	Demande de logement social	Avance Locapass	Garantie Visale	MobiliJeune	FSL (financier)	FSL (ASLL)	Aides au logement
Nombre	21	4	6	2	13	5	6

Conclusion et perspectives

L'ADLJ poursuivra son activité AVDL au cours de l'année 2024. Les mesures AVDL permettent un accompagnement renforcé et régulier des jeunes ménages repérés par l'ADLJ ou orientés via les partenaires. Leur mise en œuvre est pertinente pour de jeunes ménages peu ou pas à l'aise dans la conduite de leur projet logement. Il s'agit dès lors d'adapter le suivi et l'accompagnement social à la situation du jeune ménage et d'accompagner son parcours résidentiel jusqu'à l'autonomie dans le logement. Ces principes continueront de guider l'ADLJ en 2024.

Nos têtes de réseau (URHAJ : Union régionale habitat jeunes ; UNCCLAJ : Union nationale des comités locaux pour logement autonome des jeunes) le rappellent régulièrement depuis plusieurs années à présent : le logement est à la fois un accélérateur de précarisation et un facteur de stabilisation. Le logement constitue ainsi un indicateur précieux et un risque important pour la stabilité des ménages. Les difficultés directes liées au logement (accès, maintien) sont des freins à l'insertion sociale, à l'accès à l'emploi ou à la mobilité. Les difficultés économiques rencontrées par les ménages impactent très rapidement et avec visibilité le marché du logement. Aux difficultés d'une première décohabitation s'ajoutent aujourd'hui, et de façon de plus en plus prégnante, les difficultés d'accès au logement. En effet, face à l'augmentation des coûts des charges indirectes liées au logement, le poids du poste logement dans son sens global augmente fortement dans le budget des jeunes ménages

L'accès des jeunes à un premier logement, c'est-à-dire une première décohabitation du domicile familial afin d'acquiescer responsabilisation et autonomie constitue une étape essentielle d'un projet et d'un parcours résidentiel. Ce sont ces jeunes ménages que l'ADLJ accueille, informe, oriente et accompagne en majorité. Dès lors, disposer d'un service logement, s'appuyant sur un réseau partenarial dense, vecteur de propositions nouvelles et adaptées permet de répondre à l'ensemble des interrogations ou éventuelles difficultés de ce public.

L'action pourrait être renforcée par un accompagnement encore plus rapproché dans le « aller vers le logement ». Dans le cadre de son projet « Tremplin », l'ADLJ a en effet travaillé à proposer la mise en œuvre d'un accompagnement au premier bail ainsi qu'à un accompagnement spécifique des jeunes ménages de l'ASE :

- L'accompagnement au premier bail : modalité d'accompagnement des jeunes ménages de moins de 30 ans pour l'accès à leur premier logement et nécessitant un soutien dans l'accès à ce dernier. Il introduit pour le jeune ménage l'ADLJ comme structure spécialisée chargée d'accompagner ce dernier dans l'ensemble de ses démarches liées à l'entrée dans son logement : visite, état des lieux entrant, ouvertures de compteurs (eau, électricité, internet, etc.), gestion budgétaire, ouverture de droits, etc. L'ADLJ pourra aller au-delà du volet logement : gestion budgétaire globale, l'importance d'assurer un bien ou un véhicule, anime des actions collectives, nécessité de faire sa déclaration d'impôt, prodiguer des informations sur les économies d'énergies, comment être efficace et organiser pour une recherche d'un logement, etc. L'accompagnement au premier bail peut être assimilé à une forme de « mentorat » individualisé et personnalisé à destination des jeunes ménages pour couvrir leurs questionnements, leurs besoins et donc, *in fine*, le déroulé de leurs parcours résidentiels ;



- L'accompagnement spécifique du public MNA afin de favoriser l'autonomie et la responsabilisation de ce public. Il s'agit de se positionner en amont du parcours résidentiel de ces ménages en leur proposant des phases de sensibilisation, d'information, de mise en situation leur permettant de dérouler par la suite leur projet et parcours résidentiels. Déjà fortement mobilisée sur la dimension accueil, information, orientation et accompagnement (et ce de façon croissante depuis quelques années), l'ADLJ a repéré un besoin croissant dans l'accompagnement de ce public pour la réussite des transitions dans leurs parcours résidentiels ;

La proposition de ce dispositif expérimental fait écho aux remontées de terrain et aux constations empiriques des équipes de l'ADLJ. Malheureusement faute d'accord du financeur sollicité, cette proposition est restée, à ce jour, à l'état de projet.



Gestion Locative

-

Bilan 2023



La gestion locative

Introduction

Depuis plusieurs années, l'Association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) est engagée dans une activité de gestion locative. Le Conseil départemental de la Mayenne et les services de l'État sont des partenaires historiques de cette activité dans la mesure où ils ont été à l'initiative, il y a plus de vingt ans, de la mise en œuvre d'un programme sociale thématique (PST) s'appuyant sur l'ADLJ. Par convention, le Conseil départemental appuie financièrement cette activité de l'ADLJ qui consiste :

- **Pour la gestion locative (sous-location dans le parc privé ; baux glissants dans le parc public) :**
 - Assurer la gestion comptable et financière des logements (garantie des risques locatifs pour le bailleur) ;
 - Assurer la gestion administrative des logements (baux, état des lieux, suivi de l'état des logements) ;
 - Établir un diagnostic de la situation du jeune (évaluation de la faisabilité du projet logement [ressources, adéquation logement et situation/besoin du jeune ménage]) ;
 - Effectuer un accompagnement personnalisé relatif à l'entrée dans le logement (présentation du logement, démarches administratives liées à l'accès) mais également durant l'occupation du logement (appropriation du logement, aide à la gestion budgétaire et administrative, suivi des risques locatifs) et à la sortie de ce logement.

- **Pour la médiation locative :**
 - Effectuer un accompagnement personnalisé du jeune relatif à l'entrée dans le logement (présentation du logement, démarches administrative, ouverture de droits) ;
 - Soutenir le bailleur dans les démarches en lien avec l'entrée et la sortie du logement (bail, état des lieux) ;
 - Assurer la médiation entre le bailleur et le locataire si besoin.



Gestion locative : parc privé et baux glissants dans le parc public

L'activité d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes ménages, cœur de l'activité de l'ADLJ depuis de nombreuses années présente un bilan global très positif. Elle repose sur la spécificité de l'ADLJ à répondre à l'ensemble des problématiques de logement rencontrées par le public de moins de 30 ans. Il n'en est pas de même sur le plan du secteur d'activité de la gestion locative puisque le bilan est en effet beaucoup plus contrasté :

- Positif pour les ménages logés ;
- Positif pour les bailleurs qu'ils soient propriétaires privés ou bailleurs sociaux ;
- Négatif pour l'ADLJ.

L'activité de gestion locative présente ainsi des avantages mais également de nombreux risques. Elle a fait l'objet d'un travail intensif des membres du Conseil d'administration tout au long de l'année 2022. Il avait ainsi été validé :

- Pour le parc privé conventionné : l'arrêt de l'activité de sous-location par l'ADLJ ;
- Pour le parc social :
 - o La fin de prise de bail glissant telle que l'activité est exercée aujourd'hui ;
 - o Le lancement d'une démarche de réflexion sur les contours, modalités, financement, partage d'une reprise de l'activité de bail glissant entendue et définie comme projet.
- Pour les logements en médiation locative : la fin de l'intervention de l'ADLJ.

Chaque parc a fait l'objet d'une feuille de route et deux objectifs ont été affirmés :

- Accompagner les propriétaires bailleurs privés notamment dans les suites à donner à leur activité locative ;
- Rester à disposition des bailleurs, privés comme publics, pour accueillir, informer, orienter et accompagner (AIO-A) les ménages de moins de 30 ans locataires ou futurs locataires de leurs logements et cela en cohérence avec les missions premières et principales de l'ADLJ. En effet, l'activité d'AIO-A reste le cœur de métier de l'association.

L'année 2023 a donc été une année charnière pour l'association. Elle a été mise à profit pour définir les contours d'une activité gestion locative ne mettant plus en péril l'association :

- Non remplacement des locataires ayant quitté leur logement ;
- Procédure mise en œuvre avec l'appui d'un huissier de justice pour toutes situations relevant d'un impayé de loyer ou d'un défaut d'assurance habitation ;
- Remise des clés aux propriétaires (avec le cas échéant, remise en état du logement) ;
- Orientation des propriétaires bailleurs qui le souhaitent vers les solutions propres à leur situation et à leurs choix : maintien du conventionnement, déconventionnement, travaux de rénovation énergétique, agence immobilière à vocation sociale, etc.

Cette année 2023 est en quelque sorte l'atterrissage d'une activité à haut risque portée par l'ADLJ quasiment depuis sa création expliquant dès lors la forme bien particulière de ce bilan.



Sur l'année 2023, le nombre de logements du parc privé conventionné s'établit à 13 logements. Le nombre de logements du parc social pour lesquels l'ADLJ a porté un bail glissant s'établit à 3 logements. Parmi ces baux glissants, seuls des logements de Mayenne Habitat étaient concernés.

	2022	2023	Projection 2024
Logements en sous-location	28	16	8
<i>Parc privé</i>	18	13	8
<i>Parc social</i>	10	3	0
Logements en médiation locative	14	0	0
Sous-locataires	27	16	8

Le coût du risque pour 2023

La gestion locative des logements comprend une part de risque plus ou moins importante :

- Le risque d'impayés de loyer ;
- Le risque de défaut d'assurance habitation ;
- Le risque de troubles de voisinage ;
- Le risque de dégradation locative.

Chaque année, l'association rencontre des difficultés de paiement de loyers. Certains jeunes s'attachent à régulariser leurs dettes, d'autres non. La gestion des impayés est parfois plus compliquée et malgré de nombreuses relances et accords de délais, des dettes subsistent.

Les travaux conduits par le Conseil d'administration ont ainsi pu démontrer que l'ADLJ a perdu sur l'année 2021 plus de 30 000 € (dettes de loyers, dégradation locatives, remise en état de logements) pour une subvention annuelle de 31 000 €.

Il faudrait ajouter à ces chiffres les montants financiers liés aux dossiers déposés auprès de l'huissier de justice. S'ils permettent dans certaines situations de recouvrer tout ou partie de la dette, ils représentent néanmoins un coût non négligeable pour l'association.

En 2023, l'ADLJ n'a pas eu à déplorer de nouvelles dettes de loyer hormis celles déjà en cours et suivies par l'huissier de justice de l'association.

L'ADLJ a néanmoins conduit des travaux lourds de rénovation de logement avant remise des clés aux propriétaires. Les deux tableaux ci-dessous reprennent les montants des travaux et les financements exceptionnels perçus.



Montant de travaux :

	Montant
Logement Gorrion	23 087,95 €
Logement Château-Gontier	14 019,33 €
Logement Saint-Berthevin	9 332,09 €
Total	46 439,37 €

Les aides perçues :

	Montant
Conseil départemental	10 000,00 €
État	31 500,00 €
Total	41 500,00 €

Ces montants ne font pas état des impayés de loyers pour lesquels l'ADLJ a provisionné des ressources depuis de nombreuses années.



Hébergement Temporaire chez l'Habitant

-

Bilan 2023



L'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)

1. L'hébergement temporaire chez l'habitant : principes, fonctionnement et rôle de l'ADLJ

1.1. Principes et fonctionnement

Créée en 1989, l'Association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) est une association au service des jeunes de moins de 30 ans en recherche de logement sur le département de la Mayenne. Notre association s'attache à favoriser l'autonomie et l'insertion par le logement des jeunes mayennais.

Témoin des problématiques de logement et d'hébergement des jeunes apprentis, alternants, stagiaires, jeunes actifs, étudiants, l'ADLJ (associée à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes [URHAJ] et les associations du réseau départemental) a mis en œuvre un dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) sur 2 territoires intercommunaux mayennais (Laval Agglomération et Mayenne Communauté). Ces deux territoires intercommunaux sont pourvus de Programmes locaux de l'habitat dans lesquels la problématique du logement des jeunes a été identifiée comme enjeu et l'hébergement temporaire (HTH) comme une solution à mettre en œuvre.

Le dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant permet aux jeunes, âgés de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle de bénéficier d'une solution logement au plus près de leur lieu d'emploi et / ou de formation. HTH repose sur un principe simple de formation de binômes (hébergeurs/hébergés) au plus proche des lieux d'exercice des jeunes ménages.

L'hébergement temporaire chez l'habitant vise à proposer des solutions d'hébergement chez l'habitant à des prix contenus (chambres à 15 € la nuit et maximum 270 € par mois) prioritairement à des jeunes de moins de 30 ans en période de stage, en formation, en études, etc. Ce dispositif leur permet également de bénéficier d'un accompagnement dans les démarches et dans le déroulé de leur parcours résidentiel.

Le dispositif vise ainsi à mettre en relation un quatuor d'acteurs dans une démarche gagnant/gagnant :

- Un hébergeur qui dispose d'une chambre inoccupée chez lui et qui souhaite accueillir un jeune en échange d'un complément de revenu ;
- Un hébergé qui vient de trouver un emploi, un stage, une formation, une alternance, un apprentissage, qui cherche une solution d'hébergement et qui souhaite vivre l'expérience de l'hébergement chez l'habitant ;
- Des acteurs économiques en manque de solution "logement" pour leur collaborateur ;
- L'ADLJ pour le suivi, l'accompagnement des hébergés et des hébergeurs ; le lien avec les acteurs économiques du territoire.

HTH présente plusieurs avantages :

- rapidité de la réponse ;
- abordabilité du coût ;
- fluidité des parcours professionnels ;
- accompagnement au projet et parcours résidentiel par l'ADLJ.

Le public cible est celui des personnes de moins de 30 ans en mobilité professionnelle :

- alternants
- apprentis



- étudiants
- stagiaires
- jeunes actifs.

1.2. Rôle de l'ADJ

Accompagner les hébergeurs et les hébergés :

- Accueillir, informer, orienter et accompagner les hébergeurs et les hébergés ;
- Visiter les chambres proposées par les hébergeurs ;
- Mettre en relation les hébergeurs et les hébergés ;
- Assurer le suivi des séjours ;
- Assurer le suivi individualisé des hébergés dans leur parcours résidentiel.

Administrer et promouvoir le dispositif :

- Gestion administrative, suivi et évaluation de l'action ;
- Actions de communication et de promotion du dispositif auprès des territoires concernés et des territoires souhaitant mettre en place le dispositif prochainement.

2. Bilan quantitatif

Territoire	Laval Agglomération	Mayenne Communauté
Convention avec le territoire ?	oui	oui
Si oui indiquer la date de fin	31/08/2026	31/08/2026
Nombre d'ETP mobilisé	0,5	0,5
Nom des référents HTH	2	2
Nombre de binômes	8	4
Nombre de jeunes hébergés	8	4
Nombre d'hébergeurs (carnet d'adresses)	29	16
Nombre d'hébergeurs actifs	16	6
Nombre de nuitées réelles	194	62
Motifs de la demande (en nombre)	Choix par défaut	0
	Logement actuel inadapté (trop petit, insalubre, précaire...)	0
	Rapprochement du lieu d'activité	19



	Recherche d'indépendance, d'autonomie	0	0
	Rupture ou conflit familial	0	0
	Sans logement, à la rue	1	0
	Sortie prévue du logement ou de l'hébergement actuel	0	0
	En attente d'entrée en résidence Habitat Jeunes	5	2
	Pour l'aspect pratique, moins de formalités, de garanties demandées	0	0
	Pas d'autres solutions logements	0	0
	Parce que c'est la solution logement la moins chère	0	1
	Autre	0	1
Motifs des demandes non aboutis (en nombre)	Pas de nouvelles du jeune (sans nouvelles)	2	2
	Le jeune a changé de projet professionnel (demande abandonnée ou reportée)	1	0
	Le jeune a trouvé une autre solution d'hébergement (logé dans un logement externe)	6	0
	Manque d'hébergeurs disponibles sur la localisation recherchée	1	0
	Profil du jeune non adapté (orientation)	1	0
	Autre	2	1
Age moyen des hébergés		22	22
Statut des jeunes hébergés (en nombre) Possibilité de regrouper	Apprenti niveau collège et lycée	0	0
	Apprenti, niveau post bac	4	3
	CDD temps plein	0	0
	CDD temps partiel	0	0
	CDI temps plein	0	0
	CDI temps partiel	0	0
	Etudiant, enseignement général	3	0



	Etudiant, enseignement technique	0	0	
	Contrat saisonnier	0	0	
	Intérim, intermittent	0	0	
	Scolaire, enseignement général	0	0	
	Scolaire, enseignement technique	1	1	
	Service civique	0	0	
	Stagiaire, niveau post bac	0	0	
	Stagiaire, niveau collège et lycée	0	0	
	Autre	0	0	
Origine résidentielle des jeunes hébergés (en nombre)	Commune de l'association	0	0	
	Regroupement local (communauté d'agglomération, de commune, de pays)	0	1	
	Autre commune du département	1	0	
	Autre département de la région	4	1	
	Possibilité de regrouper "Autres pays et Union Européenne"	Autre région métropolitaine	3	2
		Autres pays	0	0
		Union Européenne	0	0
DOM TOM		0	0	

3. Bilan qualitatif

L'association a œuvré entre janvier et août 2023 à construire le projet en lien avec les territoires mentionnés ainsi qu'à mobiliser les partenaires opérationnels et financiers du projet.

A compter du 1^{er} septembre 2023, l'ADLJ a recruté un ETP pour s'engager dans une démarche de projet en 3 phases :

- Année 1 : mise en œuvre
- Année 2 : expérimentation
- Année 3 : pérennisation



Les quelques mois qui ont précédé l'arrivée d'une chargée de mission HTH jusqu'à la fin de l'année 2023, l'ADLJ s'est attachée à :

- Construire le projet avec les EPCI de Laval Agglomération et Mayenne Communauté ;
- Mobiliser les autres partenaires financiers ;
- Communiquer à plusieurs niveaux :
 - o Auprès des partenaires financiers : EPCI, Conseil départemental, État via les CLEFOP, Conseil régional
 - o Auprès des partenaires opérationnels susceptibles d'être des relais auprès de futurs hébergeurs : service économique, DRH des entreprises, écoles, organismes de formation, Action Logement, etc.
 - o Auprès des potentiels futurs hébergeurs vis l'ensemble des canaux de communication à disposition : journaux, bulletins communautaires et municipaux, radio, affiches et flyers dans les entreprises, forum, etc.

Le projet a toujours recueilli une approbation enthousiaste de l'ensemble des partenaires mobilisés. Au-delà de la fonction première de répondre au besoin social de loger des jeunes en situation de mobilité professionnelle, HTH représente pour l'ADLJ :

- Une nouvelle carte de visite redonnant de la visibilité à l'association à partir d'un dispositif répondant aux besoins identifiés sur les territoires et par les partenaires. C'est ainsi l'occasion pour l'association d'asseoir une nouvelle place dans l'environnement mayennais : lien social, facilitateur de mobilité, attractivité des territoires ;
- Un moyen de relier de manière opérationnelle le cœur de métier et de compétences de l'ADLJ (l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement) avec la proposition d'une solution concrète (HTH). HTH vient ainsi compléter la mission de l'ADLJ d'accompagner les parcours résidentiels des jeunes ménages tout en touchant de nouveaux publics jusqu'à présent assez peu rencontrés (étudiants, actifs).

Après seulement 4 mois de mise en œuvre, il est difficile de tirer de grandes conclusions quantitatives et qualitatives.

Toutefois, nous constatons :

- Des premiers chiffres encourageants : hébergeurs potentiels, nombre de nuitées
- Des retours très positifs des partenaires dont certains nouveaux ne connaissaient pas l'ADLJ avant la mise en œuvre de HTH

Des retours très positifs des hébergeurs et hébergés sur le dispositif et la réponse à leurs besoins, leurs souhaits.

Nous avons également travaillé à plusieurs niveaux de communication :

- Communication ponctuelle, circonstanciée et événementielle pour le lancement de HTH par exemple ;
- Communication récurrente, de fond pour continuer à alimenter notre vivier d'hébergeurs et faire connaître le dispositif auprès de futurs hébergés
- Communication partenariale pour instaurer des réflexes dès lors qu'un jeune en situation de mobilité professionnelle puisse se voir proposer une solution et donc orienter vers l'ADLJ ;

Nous avons ainsi participé à plusieurs temps de rencontres et d'échanges afin de diffuser et de faire rayonner l'information HTH à l'échelle du département auprès de chaque partenaire. Au total, ce sont plus d'une trentaine de temps qui ont ponctué la fin de l'année 2023.





HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

[POUR LES 15-30 ANS]

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGEUR

Une chambre inoccupée chez vous ?
Bénéficiez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivez une expérience enrichissante !

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGÉ

Vous venez de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire ?
Vivez l'expérience de l'hébergement chez l'habitant !

DU CÔTÉ DE L'EMPLOYEUR

Besoin d'un hébergement pour un collaborateur ?
HTH : Une solution logement clés en main, rapide et flexible.
Voici une solution humaine ET professionnelle !



Tél. : 02 43 69 57 57
07 69 17 09 21
104 rue du pont de Mayenne
53 000 LAVAL
hth@adlj.org



Tél. : 02 43 01 62 65
rue Alain Vadepiet
53 600 EVRON
logement@lenymphea.fr
www.lenymphea.fr

15-17 €
LA NUIT
dans la limite de
270-290 €
PAR MOIS



Vos états financiers arrêtés au

31 décembre 2023

Documents établis par



Être bien entouré, ça change tout !

15 Rue des Bordagers

53810 CHANGE

Tél : 0243538161

Fax : 0243536180

contact@altoneo.com

www.altoneo.com

ASSOC ADLJ 53

Ass. dept . pour le logement des jeune

Association départementale pour le logement des

Jeunes

53000 LAVAL

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023



SOMMAIRE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS	4
Attestation	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
DETAILS DES COMPTES	10
Bilan Actif détaillé	11
Bilan Passif détaillé	12
Compte de Résultat détaillé	13
ETATS DE GESTION	16
Solde Intermédiaire de Gestion	17
ANNEXE COMPTABLE	18
Annexe	19



COMPTES ANNUELS



ATTESTATION

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASSOC ADLJ 53
Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	526 586 €
Résultat net comptable	33 198 €
Total du bilan	339 894 €

Fait à CHANGE,
Le 29/03/2024.

François RIVAL,
Expert-comptable.

François RIVAL



BILAN ACTIF

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	29 852	19 212	10 640	1 519
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	5 898		5 898	6 133
TOTAL (I)	35 750	19 212	16 538	7 652
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	64 714	52 303	12 411	12 321
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	123 183		123 183	72 894
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	186 219		186 219	159 833
Charges constatées d'avance	1 543		1 543	147
TOTAL (II)	375 659	52 303	323 356	245 195
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	411 409	71 515	339 894	252 847



BILAN PASSIF

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 200	1 200
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	120 218	113 850
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	33 198	6 368
<i>Situation nette (sous total)</i>	154 616	121 418
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	154 616	121 418
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 000	
TOTAL (II)	6 000	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	25 000	40 000
Provisions pour charges	5 371	6 248
TOTAL (III)	30 371	46 248
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 846	3 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 769	22 135
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	68 718	54 639
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 907	4 907
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	41 667	
TOTAL (IV)	148 907	85 181
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	339 894	252 847



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	745	830	-85	-10.24
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	164 870	191 496	-26 626	-13.90
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	305 130	248 335	56 795	22.87
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	5 000		5 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	50 821	40 351	10 470	25.95
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	20	8	12	165.25
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	526 586	481 020	45 566	9.47
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	257 610	237 422	20 187	8.50
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 434	2 722	712	26.16
Salaires et traitements	167 268	137 503	29 765	21.65
Charges sociales	49 401	45 294	4 107	9.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 494	17 655	-1 162	-6.58
Dotations aux provisions	25 000	30 000	-5 000	-16.67
Reports en fonds dédiés	6 000		6 000	
Autres charges	1 233	4 225	-2 992	-70.81
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	526 440	474 822	51 618	10.87
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	147	6 198	-6 051	-97.64
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 551	170	1 381	811.31
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 551	170	1 381	811.31
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 551	170	1 381	811.31
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	1 698	6 368	-4 670	-73.34



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	31 500		31 500	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	31 500		31 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	31 500		31 500	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	559 637	481 190	78 447	16.30
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	526 440	474 822	51 618	10.87
EXCÉDENT OU DÉFICIT	33 198	6 368	26 830	421.32



DETAILS DES COMPTES



BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du	01/01/23 au 31/12/23	01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Autres		10 640	1 519	9 121	600.50
21810000 installations générales		1 123	1 123		
21830000 mat.bureau & informatique		22 021	11 733	10 288	87.69
21840000 mobilier		6 708	6 708		
28181000 amort. instal. générales		-1 123	-1 123		
28183000 amort. mat.bur. et informa.		-11 722	-10 712	-1 009	-9.42
28184000 amort. mobilier		-6 368	-6 209	-158	-2.55
Immobilisations financières					
Autres		5 898	6 133	-235	-3.83
27550000 cautionnements versés		5 898	6 133	-235	-3.83
TOTAL (I)		16 538	7 652	8 886	116.13
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		64 714	50 930	13 784	27.07
Créances douteuses ou litigieuses		-52 303	-38 609	-13 694	-35.47
Autres		123 183	72 894	50 289	68.99
40980000 fournis. avoirs à recevoir		49		49	
44170000 subv.exploit.à recevoir		122 667	72 894	49 773	68.28
46870000 produits à recevoir		466		466	
Disponibilités		186 219	159 833	26 386	16.51
51100000 valeurs à l'encaissement			1 300	-1 300	-100.00
51211000 crcam fonctionnement		107 398	82 470	24 928	30.23
51212000 livret codevi		127	70 170	-70 043	-99.82
51213000 crcam mediation locative			5 173	-5 173	-100.00
51214000 credit mutuel		700	700		
51215000 livret a asso		77 934		77 934	
53110000 caisse		59	20	40	203.43
Charges constatées d'avance		1 543	147	1 396	949.66
48600000 charges constatées d'avance		1 543	147	1 396	949.66
TOTAL (II)		323 356	245 195	78 161	31.88
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		339 894	252 847	87 047	34.43



BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23	Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires	1 200	1 200		
10260000 subv. invest. affect. b.	1 200	1 200		
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	120 218	113 850	6 368	5.59
10688100 autres reserves	120 218	113 850	6 368	5.59
Excédent ou déficit de l'exercice	33 198	6 368	26 830	421.32
<i>Situation nette (sous total)</i>	154 616	121 418	33 198	27.34
TOTAL (I)	154 616	121 418	33 198	27.34
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds dédiés	6 000		6 000	
19400000 fonds dedies/subventions	6 000		6 000	
TOTAL (II)	6 000		6 000	
PROVISIONS				
Provisions pour risques	25 000	40 000	-15 000	-37.50
15100000 provisions pour risques	25 000	40 000	-15 000	-37.50
Provisions pour charges	5 371	6 248	-877	-14.04
15300000 provisions pour pensions	5 371	6 248	-877	-14.04
TOTAL (III)	30 371	46 248	-15 877	-34.33
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses	1 846	3 500	-1 654	-47.25
16550000 depots de garantie locataires	1 846	3 500	-1 654	-47.25
Dettes fournisseurs	12 412	14 607	-2 195	-15.03
Dettes fournisseurs factures non parvenues	19 357	7 527	11 829	157.16
Dettes fiscales et sociales	68 718	54 639	14 079	25.77
42800000 personnel-ch a pay et pr a rec	709		709	
42820000 dettes prov. cong. à payer	17 082	17 409	-327	-1.88
43100000 u.r.s.a.f.	31 760	21 136	10 624	50.26
43720000 humanis retraite	7 665	5 566	2 099	37.71
43730000 caisse retraite prévoyance	2 320	1 780	541	30.39
43820000 ch. soc. dette cong. à payer	5 795	6 957	-1 162	-16.70
44200000 etat impôts et taxes s/tiers	1 289		1 289	
44860000 etat charges à payer	2 098	1 792	306	17.08
Autres dettes	4 907	4 907		
41161331 guillier		126	-126	-2.58
411613312 menard	126		126	2.58
46710000 créditeurs divers	1 524	1 524		
46720000 débiteurs divers	3 256	3 256		
Produits constatés d'avance	41 667		41 667	
48700000 produits constatés d'avance	41 667		41 667	
TOTAL (IV)	148 907	85 181	63 726	74.81
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	339 894	252 847	87 047	34.43



COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	745	830	-85	-10.24
75610000 cotisations jeunes	25	120	-95	-79.17
75620000 cotisations adherents	625	710	-85	-11.97
75630000 adhesions hth	95		95	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	164 870	191 496	-26 626	-13.90
70620000 charges mediation locative	6 225	14 211	-7 986	-56.20
70621000 loyers mediation locative	158 494	177 285	-18 791	-10.60
70622000 nuitees hth	151		151	
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	305 130	248 335	56 795	22.87
74120000 fsl - asl	68 125	66 250	1 875	2.83
74213000 caf subvention	13 500	13 500		
74214000 subvention etat - avdl	25 270	20 000	5 270	26.35
74215000 msa	300	300		
74231100 cd53 mediation locative	20 850	31 000	-10 150	-32.74
74240000 laval agglomeration	22 850	22 850		
74242000 chateau gontier	2 750	2 600	150	5.77
74243000 mayenne	3 000	3 000		
74244000 evron	500	250	250	100.00
74245000 craon	1 000	1 000		
74261000 mayenne habitat	3 600	3 600		
74261100 meduane habitat	2 860	2 600	260	10.00
74265000 action logement urhaj	5 942	5 296	646	12.19
74266000 dispositif aio reg° - urhaj	2 000	2 764	-764	-27.64
74267000 action logement - accompagnement	17 020	1 650	15 370	931.52
74280000 chambre des metiers	1 760	1 600	160	10.00
74300000 acces maintien cd 53	27 785	27 785		
74310000 acces maintien etat	41 540	27 785	13 755	49.51
74311000 iml etat	4 750	8 800	-4 050	-46.02
74312000 gest° locative logt mna	5 455	5 105	350	6.86
74313000 h.t.h.	33 673		33 673	
74460000 mont des avaloirs	600	600		
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	5 000		5 000	
75420000 mecenats	5 000		5 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	50 821	40 351	10 470	25.95
78150000 rep. prov. risques chges expl.	40 877	13 831	27 046	195.54
78174000 rep. prov. deprec. creances	1 632	10 928	-9 297	-85.07
79124110 remboursement formation	979	1 007	-28	-2.80
79164000 transfert de charges personnel	7 333	14 584	-7 251	-49.72
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	20	8	12	165.25
75800000 pdts divers de gestion	20	8	12	165.25
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	526 586	481 020	45 566	9.47



COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	257 610	237 422	20 187	8.50
60611100 eau mediation locative	930	1 059	-129	-12.14
60612100 edf mediation locative	3 400	2 825	574	20.32
60612110 fuel mediation locative	611	1 522	-911	-59.88
60612300 ordures menageres	293	687	-394	-57.35
60630000 petit materiel	708		708	
60640000 fournit.administratives	642	186	457	245.94
60643000 materiel informatique	279		279	
61320000 locations immobilières	5 205	5 205		
61350000 loyers propriétaires	146 871	156 082	-9 210	-5.90
61350100 loyers - bail glissant	11 279	29 339	-18 060	-61.56
61351000 loyers - locaux vacants	4 818	5 083	-265	-5.21
61352000 locations mobilières	1 128	1 128		
61520000 ent.repar.s/biens immobi	1 323	691	633	91.65
61521000 entretiens logements	778	108	670	622.13
61521200 remise en etat logt	36 462	3	36 459	
61560000 maintenance	3 699	3 083	617	20.00
61561000 maintenance telefonique	463	172	291	168.64
61611000 assurances sous-locations	3 636	3 555	81	2.28
62260000 honoraires comptable	3 907	3 720	187	5.03
62262000 honoraires commissaires aux co	3 302	3 067	235	7.66
62262300 honoraires social - rh	2 948	1 734	1 214	70.02
62270000 frais actes contentieux	2 096	1 353	744	55.00
62280000 frais de formation	100	480	-380	-79.17
62310000 communication	851		851	
62330000 colloques seminaires	38		38	
62340000 cadeaux salariés	794	523	271	51.70
62510000 voyages et déplacements	11 164	9 115	2 049	22.48
62560000 missions	263		263	
62570000 receptions	630	146	484	332.53
62630000 timbres	5		5	
62650000 telephone	4 542	3 738	804	21.50
62710000 services bancaires	52		52	
62810000 cotisations unhaj	1 152	1 139	13	1.14
62811000 cotisation urhaj	602	1 259	-657	-52.18
62812000 autres cotisations	2 637	32	2 605	
62813000 demarche qualite		388	-388	-100.00
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 434	2 722	712	26.16
63330000 formation pro. continue (org)	3 434	2 722	712	26.16
Salaires et traitements	167 268	137 503	29 765	21.65
64110000 salaires & appointements	167 595	131 334	36 261	27.61
64120000 congés payés	-327	6 169	-6 496	-105.30
Charges sociales	49 401	45 294	4 107	9.07
64510000 cotis. a l'urssaf	37 477	32 111	5 367	16.71
64531000 cot ret cadres ta non-cadres	8 664	7 616	1 048	13.76
64534000 prevoyance	3 936	3 323	612	18.43
64580000 ch.sociales sur congés à payer	-1 162	1 903	-3 065	-161.05
64750000 médecine du travail	487	341	145	42.58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 494	17 655	-1 162	-6.58
68112000 dot.amt.immo corporelles	1 168	1 308	-140	-10.70
68174000 dot.prov.deprec.creances	15 326	16 348	-1 022	-6.25
Dotations aux provisions	25 000	30 000	-5 000	-16.67
68150000 d. prov. risques chges d'expl.	25 000	30 000	-5 000	-16.67
Reports en fonds dédiés	6 000		6 000	
68940000 report fonds dédiés/subv.	6 000		6 000	



COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
Autres charges	1 233	4 225	-2 992	-70.81
65410000 pertes creances exercice	1 217	4 222	-3 005	-71.18
65800000 charges diverses gestion	16	3	14	461.43
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	526 440	474 822	51 618	10.87
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	147	6 198	-6 051	-97.64
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 551	170	1 381	811.31
76800000 autres produits financie	1 551	170	1 381	811.31
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 551	170	1 381	811.31
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 551	170	1 381	811.31
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	1 698	6 368	-4 670	-73.34
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	31 500		31 500	
77150000 subvention exceptionnelle	31 500		31 500	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	31 500		31 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	31 500		31 500	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	559 637	481 190	78 447	16.30
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	526 440	474 822	51 618	10.87
EXCÉDENT OU DÉFICIT	33 198	6 368	26 830	421.32



ETATS DE GESTION



SOLDE INTERMÉDIAIRE DE GESTION

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23	en %	Du 01/01/22	en %	Variation N / N-1	
	Au 31/12/23		Au 31/12/22		en valeur	en %
TOTAL DES RESSOURCES	164 870	100.00	191 496	100.00	-26 626	-13.90
Ventes de biens						
- Coût d'achat des biens vendus						
MARGE COMMERCIALE						
Taux de marge commerciale						
Production vendue	164 870	100.00	191 496	100.00	-26 626	-13.90
PRODUCTION DE L'EXERCICE	164 870	100.00	191 496	100.00	-26 626	-13.90
+ Cotisations	745	0.45	830	0.43	-85	-10.24
+ Concours publics et subv. d'ex.	305 130	185.07	248 335	129.68	56 795	22.87
+ Vers. des fdt. ou cons. de dot. consompt.						
+ Ress. liées à la génér. du public	5 000	3.03			5 000	
- Approvisionnements						
- Autres achats et charges externes	257 610	156.25	237 422	123.98	20 187	8.50
- Aides financières						
VALEUR AJOUTÉE	218 135	132.31	203 239	106.13	14 896	7.33
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 434	2.08	2 722	1.42	712	26.16
- Charges de personnel	216 669	131.42	182 798	95.46	33 871	18.53
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	-1 967	-1.19	17 720	9.25	-19 687	-111.1
+ Autres produits	8 332	5.05	15 598	8.15	-7 266	-46.58
- Autres charges	1 233	0.75	4 225	2.21	-2 992	-70.81
+ Produits exceptionnels	31 500	19.11			31 500	
- Charges exceptionnelles						
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	36 631	22.22	29 093	15.19	7 538	25.91
+ Produits financiers	1 551	0.94	170	0.09	1 381	811.31
- Charges financières						
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP						
COÛT DE FINANCEMENT	1 551	0.94	170	0.09	1 381	811.31
- Impôts sur les bénéfices						
- Participation des salariés aux rés.						
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	38 183	23.16	29 263	15.28	8 919	30.48
+ Résultat sur cessions d'actifs						
- Dot. aux amts, aux dépréc. et prov.	41 494	25.17	47 655	24.89	-6 162	-12.93
+ Rep. sur prov, dépréc. et trans. ch.	42 509	25.78	24 760	12.93	17 749	71.68
- Reports en fonds dédiés	6 000	3.64			6 000	
+ Utilisations des fonds dédiés						
+ Subventions d'équipem. virées au rés.						
RÉSULTAT NET	33 198	20.14	6 368	3.33	26 830	421.32



ANNEXE COMPTABLE



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			NA



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'ADLJ a pour but d'aider les jeunes de moins de 30 ans à la recherche d'un logement sur le département de la Mayenne afin de favoriser l'insetion sociale et professionnelle des jeunes.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Accueil information orientation logement jeunes (AIO-LJ)

Conçus dans une démarche de prévention, ces entretiens personnalisés visent à élaborer un projet logement réaliste et adapté à chaque situation (aides au logement, budget, situation familiale et professionnelle) et permettent au jeune d'être acteur de son propre développement.

- Mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Ces mesures peuvent porter sur l'accès ou le maintien dans le logement, l'appropriation des lieux, les relations avec le bailleur et le voisinage, la gestion du budget, l'autonomie et l'insertion sociale.

- Intermédiation locative

Des logements sont loués aux bailleurs par l'association. L'ADLJ attribue ces logements en partenariat avec les services sociaux de secteur, la Chambre de Métiers et les communes concernées. Les jeunes qui les occupent ont donc un statut de sous-locataire. L'ADLJ assure également un rôle de médiateur entre les locataires et les bailleurs en cas de difficultés.

- Hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)

L'ADLJ met en relation, d'une part des hébergeurs possédant une résidence avec une chambre ou un studio disponible, et d'autre part des jeunes à la recherche d'une solution logement au plus près de leur lieu d'emploi et/ou de formation. Elle accompagne ensuite le "binôme" hébergeur/hébergé tout au long du séjour.

Les moyens mis en oeuvre :

- des salariés ayant des compétences relationnelles, sociales, techniques et juridiques

- bureaux dans le local lavallois à disposition et permanences à travers le département pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions et garantir la confidentialité des échanges

- participation aux différentes instances parties prenantes de la politique départementale d'aide à l'accession à l'habitat des jeunes (réseau Habitat Jeunes, services de l'Etat, CAF, collectivités locales, bailleurs sociaux...)

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 339 893.56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 33 197.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	4 - 5 ans
- Matériels de bureau et inform.	3 - 5 ans
- Mobiliers	4 - 7 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers		1 123		
		Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		18 440		10 289	
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			19 563		10 289	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		6 133			
TOTAL			6 133			
TOTAL GENERAL			25 696		10 289	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			1 123	
		Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier			28 729		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL					29 852	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			235	5 898	
TOTAL			235		5 898	
TOTAL GENERAL			235		35 750	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	1 123			1 123
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	16 922	1 168		18 089
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		18 045	1 168		19 212
TOTAL GENERAL		18 045	1 168		19 212

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour engagement retraite s'élève à 5 371 € à fin 2023, soit une reprise de 877 € sur l'exercice.

Les hypothèses de calculs sont :

- Age départ en retraite : 65-67 ans
- Taux d'actualisation 2.80%
- Turn over faible.

La provision pour risques et charges correspond à l'estimation des frais de remise en état des logements dégradés par les locataires et restant à la charge de l'association. Ils sont évalués fin 2023 à 25 000 €, soit une reprise de 15 000 € sur l'exercice.



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 898		5 898
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	64 714	64 714	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	122 667	122 667	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	516	516		
Charges constatées d'avance	1 543	1 543		
TOTAUX		195 338	189 440	5 898
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3) Créances reçues par legs ou donations				



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	123 183
Disponibilités	
TOTAL	123 183



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 200				1 200
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	113 850	6 368			120 218
Excédent ou déficit de l'exercice	6 368		33 198	6 368	33 198
TOTAUX	121 418	6 368	33 198	6 368	154 616



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

En 2023 les fonds dédiés ont été dotés à hauteur de 6 000 € et s'élèvent au 31/12/2023 à 6 000 €. Ils sont affectés au projet suivant :
- campagne de communication sur le dispositif HTH.

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	6 000	
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	6 000	



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	1 846	1 846		
Fournisseurs & comptes rattachés	31 769	31 769		
Personnel & comptes rattachés	17 792	17 792		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	47 540	47 540		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 387	3 387		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 907	4 907		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	41 667	41 667		
TOTAUX	148 907	148 907		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	41 667
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	41 667

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 357
Dettes fiscales et sociales	25 684
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	45 041



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

RSM

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 302	3 067
TOTAL	3 302	3 067



ANNEXE

ASSOC ADLJ 53

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts salariés visés par l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.



Budget prévisionnel 2024

CHARGES		BUDGET 2024
60	ACHATS ET FOURNITURES	2 500,00 €
	Fournitures administratives	1 000,00 €
	Matériel de bureau	1 500,00 €
	Matériel informatique/copieur/internet	0,00 €
	Fourniture logiciels	0,00 €

61	SERVICES EXTERIEURS	183 900,00 €
	Loyer bureau	6 900,00 €
	Loyers médiation locative	162 000,00 €
	Loyers logements vacants	2 000,00 €
	Entretien logements	1 000,00 €
	Remise en état des logements	0,00 €
	Locations mobilières	1 300,00 €
	Maintenance - abonnements informatiques	7 100,00 €
	Assurances	2 800,00 €
	Documentation	0,00 €
	Colloques-séminaires	800,00 €
	DQ RSO	0,00 €

62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	39 705,00 €
	Honoraires comptables	3 950,00 €
	Gestion payes	2 500,00 €
	Commissaire aux comptes	3 255,00 €
	Frais de formation	1 500,00 €
	Voyages et déplacements	15 000,00 €
	Réceptions missions	500,00 €
	Frais postaux	0,00 €
	Frais d'actes & contentieux	2 500,00 €
	Téléphone + internet	3 000,00 €
	Adhésions	4 500,00 €
	Communication / cadeau	3 000,00 €

64	CHARGES DE PERSONNEL	244 600,00 €
	Salaires et traitements	176 000,00 €
	Apprentissage	13 100,00 €
	Charges sociales	51 000,00 €
	Indemnité stagiaire	1 000,00 €
	SATM	500,00 €
	Formation continue	3 000,00 €
	Service civique	0,00 €

65	AUTRES CHARGES	0,00 €
	Pertes sur locataires	0,00 €
	Charges diverses de gestion	0,00 €

66	CHARGES FINANCIERES	100,00 €
	Intérêts et frais bancaires	100,00 €
	Autres charges financières	0,00 €

68	DOTATIONS	6 000,00 €
	Amortissement matériel	4 000,00 €
	Provisions pour créances douteuses	1 000,00 €
	Complément IFC	1 000,00 €

TOTAL CHARGES	476 805,00 €
----------------------	---------------------

PRODUITS		BUDGET 2024
70	PRODUITS DE PRESTATION	330 330,00 €
	CD - ASLL	62 500,00 €
	CD - Gestion et médiation locative	7 750,00 €
	CD - Gestion administrative logements	4 500,00 €
	DDETSPP - AVDL	20 000,00 €
	HTH	59 500,00 €
	Loyers extérieurs (Médiation locative)	162 000,00 €
	URHAJ (Dispositif LoJIC - Action logement)	4 000,00 €
	Action Logement - Accompagnement	10 080,00 €

74	SUBVENTIONS EXPLOITATION	116 220,00 €
	DDETSPP - Accès maintien logement	31 000,00 €
	CD - Accès maintien logement	31 000,00 €
	Laval Agglomération	22 850,00 €
	Mayenne Communauté	3 000,00 €
	Pays de Château-Gontier	2 750,00 €
	Coévrans	500,00 €
	Mont des Avaloirs	600,00 €
	Bocage Mayennais	0,00 €
	L'Ernée	0,00 €
	Pays de Craon	1 000,00 €
	Pays de Meslay-Grez	0,00 €
	CAF	13 500,00 €
	MSA	300,00 €
	Mayenne Habitat	3 600,00 €
	Méduane Habitat	2 860,00 €
	Chambre de Métiers	1 760,00 €
	Uniformation - aides financières formation	1 500,00 €
	Financement UNHAJ - Service civique	0,00 €

75	COTISATIONS	620,00 €
	Adhésions jeunes	130,00 €
	Cotisations adhérents	490,00 €

EXCEPTIONNEL		27 315,00 €
	Reprise de provision	0,00 €
	Autres produits exceptionnels	0,00 €
	Produits financiers	1 500,00 €
	Prime SEGUR État	15 815,00 €
	Aide apprentissage	4 000,00 €
	IJ CPAM	6 000,00 €

TOTAL PRODUITS	474 485,00 €
-----------------------	---------------------





Information



Conseil



Budget

Rapport d'activité

2023



Visite de
logement,
état des lieux...

Recherche de
logement



Hébergement
temporaire
chez l'habitant



ADLJ

Association Départementale pour le Logement des Jeunes